# SNUipp-FSU




# Conférence de presse de rentrée

Jeudi 23 août 2012

**Les Marronniers**
**18 rue des Archives**
**75004 Paris**

SNUIPP-FSU – 128 Boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris
www.snuipp.fr

# SOMMAIRE

## LES CHIFFRES DE LA RENTREE



## POINTS D' ACTUALITE



## UNE RENTREE SOUS LE SIGNE DE LA CONCERTATION



## REUSSITE DES ELEVES



## FORMATION DES ENSEIGNANTS



## CARRIERE : salaires, revalorisation



## FONCTIONNEMENT ET DIRECTION D'ECOLE



## EVS/ AED

## ASH/ACCUEIL DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP



## ACTUALITES DU SNUIPP




# Les chiffres de la rentrée




# Rentrée scolaire
# 2012-2013

## LES ELEVES

| Années scolaires | Élémentaire (public) | Maternelle (public) | Total | Variation |
|---|---|---|---|---|
| **2007*** | 3 511 600 | 2 232 000 | 5 743 600 | |
| **2008*** | 3 526 800 | 2 219 300 | 5 746 100 | + 2 500 |
| **2009*** | 3 532 900 | 2 218 800 | 5 751 700 | + 5 600 |
| **2010*** | 3 544 800 | 2 226 100 | 5 770 900 | + 19 200 |
| **2011**** | 3 537 700 | 2 238 200 | 5 775 900 | + 5 000 |
| **2012**** | 3 553 400 | 2 227 800 | 5 781 200 | + 5 300 |

*Source : PLF 2012 (*constats ; ** prévisions)*

### *SCOLARISATION des ELEVES en SITUATION de HANDICAP (public et privé)*

| | Nb élèves scolarisés | Dont CLIS | Classes ordinaires |
|---|---|---|---|
| **2006/2007** | 111 083 | 39 684 | 71 399 |
| **2007/2008** | 109 682 | 39 634 | 70 048 |
| **2008/2009** | 114 482 | 40 554 | 73 928 |
| **2009/2010** | 108 466 | 38 684 | 69 782 |
| **2010/2011** | 113 798 | 40 426 | 73 372 |

*Source : PLF 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012*

### *SCOLARISATION des ELEVES de 2 ANS (effectifs et taux) :*

| année | Démographie | Elèves public | Variation du nb d'élèves | Taux scol. public | Tx scol public+privé |
|---|---|---|---|---|---|
| **2005/2006** | | 154 141 | soit – 10 559 | 20,3 % | 24,5 % |
| **2006/2007** | | 147 128 | soit – 7 013 | 18,9 % | 23,4 % |
| **2007/2008** | | 133 807 | soit – 13 321 | 17 % | 20,9 % |
| **2008/2009** | 824 280 | 116 949 | soit - 16 858 | 14,2 % | 18,1 % |
| **2009/2010** | 812 006 | 94 240 | soit - 22 707 | 11,6 % | 15,2 % |
| **2010/2011** | 822 081 | 84 852 | soit – 9 388 | 10,32% | 13,58% |
| **2011/2012** | 817 848 | 72 107 | soit – 12 745 | 8,82% | 11,56% |

*Source : DGESCO*

**Remarque : le nombre d'élèves de 2 ans a diminué de 147 677 entre 2000 et 2011. Retrouver le taux de scolarisation de 2000 nécessiterait l'ouverture de 5 900 classes (25 élèves par classe)**

## LES ENSEIGNANTS

### INSTITUTEURS /PROFESSEURS DES ECOLES : QUELQUES DONNEES

- 328 056 (public – métropole + DOM) instituteurs et professeurs des écoles au 31 janvier 2010
- Âge moyen : 40,3 ans
- 80,8 % de femmes
- Temps partiel : 13,7 % des femmes et 2,7% des hommes.
- Traitement moyen : indice 489 soit un traitement brut de 2264,07 € par mois
- 21 % des professeurs d'école (ce taux est de 71% chez les professeurs certifiés) partent en retraite en étant à la hors-classe et seuls 2,4 % ont atteint l'indice terminal de leur carrière

Source : Carte scolaire du premier degré – bilan social 2010/2011 - MEN et services des pensions 2008

### RECRUTEMENT

**Total concours externes** (85 % du recrutement)

**2005** : 11 688
**2006** : 11 019
**2007** : 10 899
**2008** : 9 886
**2009** : 6577
**2010** : 6577
**2011** : 3000[1]
**2012 :** 6000 (5000 + 1000 du « plan d'urgence » Ayrault-Peillon)[1]

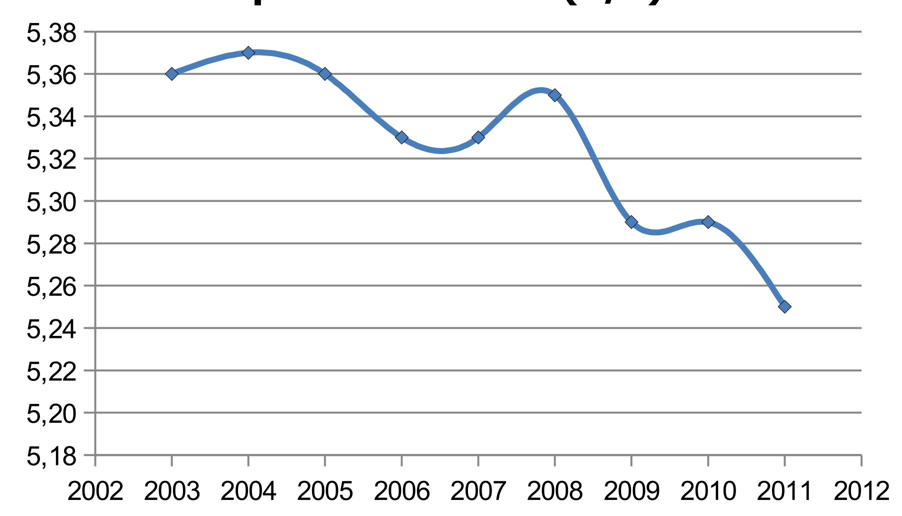
**Statistiques 2010[2]**
Moyenne d'âge : 26,3 ans
Licence : 69,7 %
Bac + 4 : 11,3 %
Bac + 5 : 8,3%

Source : MEN - Système d'information et d'aide aux concours du premier degré -[1] PLF- [2] Note d'information Depp

### EVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| + 713 | + 475 | + 578 | - 2191 | + 1610 postes | – 8 967 postes | - 4 700 postes (- 5700 prévus par l'ancien gouvernement +les « 1000 du plan d'urgence » |

Source : - Carte scolaire du premier degré – rapport 2012 - MEN.




# *LES ECOLES*

## *NOMBRE :*

| | Public (métropole+DOM) |
|---|---|
| **2003/2004** | 51 664 dont 17 948 maternelles |
| **2004/2005** | 51 155 dont 17 703 maternelles |
| **2005/2006** | 50 668 dont 17 583 maternelles |
| **2006/2007** | 50 291 dont 17 250 maternelles |
| **2007/2008** | 49 928 dont 17 000 maternelles |
| **2008/2009** | 49 498 dont 16 748 maternelles |
| **2009/2010** | 48 975 dont 16 366 maternelles |
| **2010/2011** | 48 522 dont 16 056 maternelles |
| **2011/2012** | 47 944 dont 15621 maternelles |

Source : Les établissements,  Repères et références statistiques - édition 2011

## *ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES :*

### Répartition des langues enseignées

| | Anglais | Allemand | Espagnol | Italien | Langues régionales / autres |
|---|---|---|---|---|---|
| **2006-2007** | 84,2 % | 12,4 % | 2,0 % | 1,0 % | |
| **2007-2008** | 88,81 % | 9,52 % | 1,57 % | 0,94 % | 0,25% |
| **2008-2009** | 89,60% | 8,70% | 1,60% | 0,80% | 0,20% |
| **2009-2010** | 89,20% | 7,90% | 2,50% | 0,90% | |
| **2010/2011** | 91% | 7,27% | 1,47% | 0,68% | |

Source : Carte scolaire du premier degré – rapport 2012 – MEN

**Remarque :** les académies de Strasbourg et Nancy-Metz regroupent à elles seules quasiment la moitié des élèves apprenant l'allemand.



# Répartition des emplois du premier degré à la rentrée 2011

*In Bilan de la rentrée 2011/2012 – premier degré public. DGESCO*

309 204 emplois d'enseignants du premier degré sont implantés à la rentrée 2011.

En voici la répartition :

| | Métropole + DOM | |
|---|---|---|
| | Nombre | % |
| **Actions 01 et 02 :** Préélémentaire & Elémentaire | *242 438,72* | *78,41* |
| **Action 03 :** Besoins éducatifs particuliers | *23 881,72* | *7,72* |
| **Action 04 :** Formation des personnels enseignants | *1 616,25* | *0,52* |
| **Action 05 :** Remplacement | *24 548,25* | *7,94* |
| **Action 06 :** Pilotage et encadrement pédagogique | *14 964,72* | *4,84* |
| **Action 07 :** Personnels en situations diverses | *1 754,72* | *0,57* |
| **TOTAL** | ***309 204,50*** | ***100,00*** |

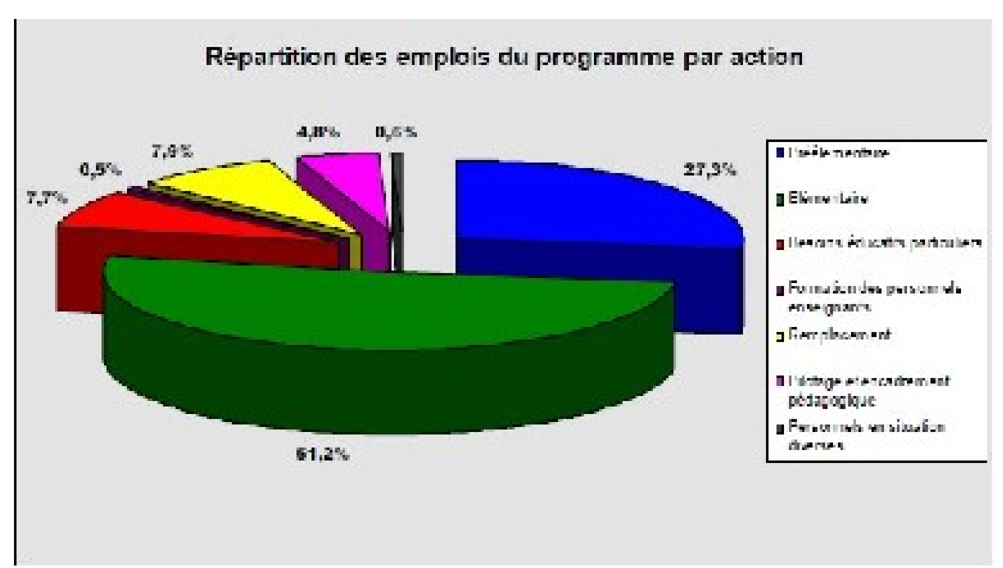
*Sources : Enquête DGESCO B1-1*

78,41% des emplois sont implantés en préélémentaire et en élémentaire (78,06% en 2010)

Le poids des emplois de remplacement est de 7,94% (8,05 en 2010 et 8,32% en 2009) alors que la part affectée aux besoins éducatifs particuliers est de 7,72% (7,81 % en 2010).

Le pourcentage d'emplois affectés à la formation (essentiellement, les décharges des maîtres formateurs) est de 0,52% (0,54% en 2010). La part de l'action « Pilotage et encadrement pédagogique » qui comprend les décharges des directeurs d'école et le service des conseillers pédagogiques est en légère baisse (4,84%) après avoir nettement progressé de 2009 à 2010 ( de 4,48 à 4,94%).

La part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe qui était restée pratiquement stable de 2009 à 2010 reprend sa progression en 2011 de 83,04 à 83,62%.






# Points d'actualité




# RENTREE 2012

## *Difficile malgré le plan d'urgence*

**Bilan après l'implantation des 1000 postes du collectif budgétaire : exemples concrets sur quelques départements**

| Départements | Mesures de carte scolaire février 2012 | | | | | Dotation de 1000 postes juin 2012 | | | | Solde postes d'enseignants rentrée 2012 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Solde classes | Solde Rased | Solde remplaçant | Autres mesures | Solde total | Dotation départementale | Ouvertures classe | Ouverture Rased | Ouvertures remplaçants | |
| *Ardèche* | -8,50 | -9 | 0 | -4,5 | -22 | −10 | − 3 | 0 | 0 | **-12** |
| *Ariège* | -5,50 | -11 | 0 | -11 | -27,50 | 14 | 3 | 0 | 1 | **23,50** |
| *Calvados* | 37 | 47 | 0 | 19 | 103 | **11** | 11 | 0 | 0 | **-92** |
| *Côte d'Or* | 21 | 15 | 19 | 5 | 60 | +3 | − 3 | 0 | 0 | **-57** |
| *Creuse* | -8,50 | -22 | -2 | -16 | -48,50 | +5 | − 5 | 0 | 0 | **-43,50** |
| *Dordogne* | -31 | -26 | 0 | 0 | -57 | 17 | 0 | 0 | 3 | **50** |
| *Doubs* | -3 | -19 | -17 | -8 | -47 | +4 | − 4 | 0 | 0 | **43** |
| *Hérault* | +4,50 | -27 | -20 | -17,50 | -60 | 13 | 3 | 15 | 0 | **-47** |
| *Nord* | 130 | 39 | 26 | 29 | 224 | 18 | +16 | +2 | 0 | **-206** |
| *Oise* | 52,50 | 29 | 3 | 16,50 | 101 | −12 | − 3 | 0 | −1 | **-89** |
| *Puy de Dôme* | + 2 | 0 | -30 | -18 | -46 | −12 | + 11 | 0 | −1 | **-34** |
| *Seine et Marne* | -4 | -58 | 0 | -44 | -106 | **44** | +44 | 0 | 0 | **62** |




# RENTREE 2012
# Les 1000 postes supplémentaires : *répartition*

## 1/ Répartition départementale :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| AIN | 19 | INDRE | 1 | RHONE | 36 |
| AISNE | 7 | INDRE ET LOIRE | 10 | HAUTE SAONE | 2 |
| ALLIER | 3 | ISERE | 17 | SAONE ET LOIRE | 4 |
| ALPES DE HTE PROVENCE | 3 | JURA | 2 | SARTHE | 5 |
| HAUTES ALPES | 3 | LANDES | 6 | SAVOIE | 10 |
| ALPES MARITIMES | 8 | LOIR ET CHER | 5 | HAUTE SAVOIE | 17 |
| ARDECHE | 10 | LOIRE | 10 | PARIS | 15 |
| ARDENNES | 4 | HAUTE LOIRE | 6 | SEINE MARITIME | 10 |
| ARIEGE | 4 | LOIRE ATLANTIQUE | 25 | SEINE ET MARNE | 44 |
| AUBE | 4 | LOIRET | 13 | YVELINES | 22 |
| AUDE | 5 | LOT | 6 | DEUX SEVRES | 8 |
| AVEYRON | 5 | LOT ET GARONNE | 5 | SOMME | 6 |
| BOUCHES DU RHONE | 44 | LOZERE | 1 | TARN | 4 |
| CALVADOS | 7 | MAINE ET LOIRE | 5 | TARN ET GARONNE | 8 |
| CANTAL | 4 | MANCHE | 7 | VAR | 7 |
| CHARENTE | 9 | MARNE | 5 | VAUCLUSE | 15 |
| CHARENTE MARITIME | 11 | HAUTE MARNE | 2 | VENDEE | 11 |
| CHER | 4 | MAYENNE | 4 | VIENNE | 7 |
| CORREZE | 3 | MEURTHE ET MOSELLE | 4 | HAUTE VIENNE | 2 |
| COTE D'OR | 3 | MEUSE | 0 | VOSGES | 0 |
| COTES D'ARMOR | 9 | MORBIHAN | 12 | YONNE | 8 |
| CREUSE | 5 | MOSELLE | 6 | TERRITOIRE DE BELFORT | 2 |
| DORDOGNE | 7 | NIEVRE | 5 | ESSONNE | 20 |
| DOUBS | 4 | NORD | 18 | HAUTS DE SEINE | 30 |
| DROME | 11 | OISE | 12 | SEINE ST DENIS | 23 |
| EURE | 10 | ORNE | 6 | VAL DE MARNE | 13 |
| EURE ET LOIR | 7 | PAS DE CALAIS | 12 | VAL D'OISE | 28 |
| FINISTERE | 12 | PUY DE DOME | 12 | CORSE DU SUD | 2 |
| GARD | 10 | PYRENEES ATLANTIQUES | 9 | HAUTE CORSE | 3 |
| HAUTE GARONNE | 13 | HAUTES PYRENEES | 5 | GUADELOUPE | 5 |
| GERS | 5 | PYRENEES ORIENTALES | 6 | MARTINIQUE | 5 |
| GIRONDE | 38 | BAS RHIN | 8 | GUYANE | 15 |
| HERAULT | 13 | HAUT RHIN | 7 | REUNION | 15 |
| ILLE ET VILAINE | 32 | | | MAYOTTE | 10 |

## 2/ Type de postes créées :

*Enquête SNUipp FSU fin juin/début Juillet 2012 réalisée auprès des 101 départements :*

Les réponses portent sur la répartition de 892 postes sur les 1000. Dans plusieurs départements des mesures d'ajustements de rentrée viendront compléter, début septembre, les informations relatives à l'utilisation des 108 moyens restant à affecter.

- Ouverture de classes : 557 postes ( 62%)
  - dont classes maternelles : 207
  - dont classes élémentaires : 350
- RASED : 104 (12%)
  - essentiellement maîtres E (avec des rattrapages conséquents sur les départements qui avaient subi de nombreux retraits d'emplois de RASED: 92 ; 84 ; 33 ; 13 )
- Remplacement : 152 postes (17%)
- Autres mesures : 79 postes (9%)
  - essentiellement dans l'accompagnement du handicap : classes de CLIS, postes de Sessad




# EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR
## *Projet de loi*

Le dispositif emplois d'avenir voulu par le gouvernement vise selon des modalités très spécifiques baptisées "emplois d'avenir professeur" à accompagner des jeunes issus de milieux et territoires défavorisés qui souhaitent poursuivre des études et se destiner aux métiers de l'enseignement. Les étudiants retenus exerceront une activité rémunérée compatible avec leurs études et en lien direct avec leur projet professionnel.

Le dispositif cible de pallier les difficultés de recrutement dans les disciplines ou dans les académies déficitaires.

La loi devrait prendre effet au 1er janvier 2013.

Selon le projet de texte soumis au conseil supérieur de l'éducation le vendredi 24 août 2012 :

| | |
|---|---|
| Nombre de contrats | Environ 18 000, soit 6000 étudiants par an sur 3 ans |
| bénéficiaires | Etudiants en deuxième année de licence, âgés de vingt-cinq ans au plus, qui se destinent aux concours d'enseignant. Le dispositif est réservé aux étudiants boursiers et vise en priorité les jeunes issus des zones urbaines sensibles, ou y ayant effectué leurs études. Ces étudiants s'engagent à suivre une formation initiale et à se présenter à un concours de recrutement des corps enseignants. |
| statut | Contrat de travail de droit privé associé à une aide à la formation et à l'insertion professionnelle d'une durée d'un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de trente-six mois. |
| recrutement | Les bénéficiaires des emplois d'avenir professeur sont recrutés par les établissements publics locaux d'enseignement. |
| durée | L'emploi d'avenir professeur prévoit un parcours sur trois ans. |
| salaires | La rémunération versée au titre d'un emploi d'avenir professeur est cumulable avec les bourses de l'enseignement supérieur. Les étudiants retenus dans le dispositif percevront un montant moyen de l'ordre de 900 € par mois au total. |
| temps de travail | Activité rémunérée comptatible avec des études d'une durée hebdomadaire adaptée, inférieure à un mi-temps. |
| aides | Accompagnement par un tuteur qui pourra être issu de l'établissement scolaire dans lequel ils travaillent ou de l'établissement d'enseignement supérieur où ils étudient. |
| missions | Elles ont vocation à évoluer au cours des 3 ans. Les jeunes entrant dans le dispositif, exerceront des activités péri-éducatives. Au bout de trois ans, ils seront en mesure d'assurer des fonctions pédagogiques exclusivement sous la responsabilité de leur tuteur. |




# RYTHMES SCOLAIRES
## *Tableau comparatifs dans quelques pays de l'OCDE*

*In Eurydice « Organisation of School Time in Europe – Primary and general secondary education education, 2011/2012 »*

| | Nombre d'heures d'enseignement (élèves d'âge primaire) | Nombre de jours travaillés | Vacances d'été (semaines) |
|---|---|---|---|
| **Danemark** | 600-803 | 200 (min.) | 6 |
| **Finlande** | 569-676 | 190 | « 10-11 » |
| **France** | 864-864 | 140 | 9 |
| **Allemagne (ex. Baden-Württemberg)** | 564-846 | 188-208 | 6 |
| **Italie** | 792-891 | 167 | « 12-13 » |
| **Pologne** | 618 (moy.)-817 (moy.) | - | 9 |
| **Portugal** | 936-945 | 171 | 12 |
| **Espagne** | 875-875 | 175 | 11 |
| **Suède** | 740 (moy.) | 178 | 10 |
| **Turquie** | 720-720 | 180 | 13 |
| **UK Angleterre et Pays de Galles** | 798-893 | 190 (380 demi-journées) | 6 |
| **Moyenne des pays de l'OCDE** | **695-802** | **181** | **10** |




# RYTHMES SCOLAIRES
## *Quel impact sur la réussite des élèves?*

**Tableau comparatif des résultats (pourcentages de réussite) aux évaluations nationales CE2 en 2006 dans des départements adoptant des rythmes différents.**

| | Réussite en français CE2 | Réussite en math CE2 | |
|---|---|---|---|
| Moyenne en France | 70,7 | 69,9 | |
| | | | |
| 35 Ile et Vilaine | 73,4 | 72,4 | 4 jours |
| 40 Landes | 76,2 | 73,8 | 4 jours |
| 64 Pyrénées Atlantiques | 78,8 | 72,5 | 4 jours |
| 84 Vaucluse | 69,9 | 68,2 | Majoritairement 4 jours |
| 13 Bouche du Rhône | 69,3 | 66,8 | 4 jours ½ |
| 2B Haute Corse | 73,2 | 71,0 | 4 jours ½ |
| 27 Eure | 67,7 | 65,6 | 4 jours ½ |
| 45 Loiret | 69,5 | 68,3 | 4 jours ½ |
| 54 Meurthe et Moselle | 72,1 | 71,4 | 4 jours ½ |
| 74 Haute Savoie | 73,0 | 72,4 | 4 jours ½ |
| 75 Paris | 73,3 | 71,1 | 4 jours ½ |
| 971 Guadeloupe | 66,1 | 60,1 | 4 jours ½ |
| 36 Indre | 71,3 | 69,2 | Majoritairement 4 jours ½ |
| 04 Alpes de Hautes Provences | 71,1 | 69,4 | mixte |
| 05 Hautes Alpes | 73,8 | 71,8 | mixte |
| 73 Savoie | 73,2 | 71,7 | mixte |




Paris, le 22 août 2012

**Sébastien SIHR**
Secrétaire Général

À

**Monsieur Vincent PEILLON**
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Depuis la rentrée 2010, il est demandé aux enseignants du premier degré de renseigner le Livret Personnel de Compétences attestant de la maîtrise des paliers du socle commun de la loi Fillon de 2005.

Sur le terrain, depuis deux ans, la mise en œuvre de cette nouvelle procédure est perçue comme une nouvelle demande institutionnelle, sans que les équipes enseignantes n'en perçoivent ni le sens, ni l'intérêt pédagogique pour la réussite des élèves.
Concrètement, ce livret composé de 46 items pour le palier 1 en fin de CE1 et de 110 items pour le palier 2 en CM2 constitue une véritable « usine à cases » peu compréhensible pour les parents et peu exploitables pour les enseignants. De plus, ce livret fait doublon avec les livrets scolaires d'évaluation élaborés par les enseignants pour rendre compte régulièrement aux familles des progrès et des acquis des élèves.

Dans la lettre que vous avez transmise aux enseignants pour cette rentrée, vous confirmez que « Le livret personnel de compétences actuel est inutilement complexe ». Alors que « la conception et les composantes du socle commun seront repensées », une réflexion va logiquement s'engager pour revoir en profondeur les dispositifs d'évaluation. Il apparait donc clairement que l'actuel Livret personnel de compétences peut d'ores et déjà être considéré comme caduc. A juste titre, vous demandez « pour le dialogue avec les parents, des outils de suivi des élèves clairs et compréhensibles ».

Nous pensons qu'il est important de revenir à des principes simples et lisibles en matière d'évaluation des élèves. C'est pour cette raison, Monsieur le Ministre, qu'en l'état, nous vous demandons d'abandonner la mise en œuvre de ce Livret Personnel de Compétences dans l'attente de nouveaux outils cohérents de suivi des progrès et des acquis des élèves.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR

**SNUipp-FSU : 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris.**
**Tél : 01 40 79 50 00 . Fax : 01 44 08 69 40. www.snuipp.fr**




# Une rentrée sous le signe de la concertation


EXCUSEZ LE RETARD ! .. JE VOIS QU'ON PARLE DE MOI !
NOYAU DUR
BRIGOUR




# Nouvelle loi pour l'école
# *Mode d'emploi*

## La concertation :
Elle a débuté depuis le 10 juillet et s'étendra jusqu'à fin septembre. Elle réunit les acteurs du monde de l'éducation ( parents, enseignants, syndicats, experts, inspecteurs,...).
4 groupes de travail traiteront des différents sujets avec, pour chacun d'eux, des thématiques développées dans le cadre de sous-groupes.

1/ La réussite scolaire pour tous
- la prioritée donnée à l'école primaire
- la rénovation du collège
- la redéfinition du socle commun
- le lycée de la réussite
- la valorisation de l'enseignement professionnel
- la prévention du décrochage scolaire
- le service public de l'orientation
- le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

2/ Les élèves au cœur de la refondation
- des rythmes éducatifs adaptés
- une école attentive à la santé des élèves
- un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap
- un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements

3/ Un système éducatif juste et efficace
- une grande ambition pour le numérique
- une école plus juste pour tous les territoires
- une gouvernance rénovée
- l'évaluation de l'école repensée
- les parents, partenaires de l'école

4/ Des personnels formés et reconnus
- une vraie formation initiale et continue
- des missions redéfinies pour des personnels reconnus
- une nouvelle évaluation des personnels

## La remise du rapport :
En octobre, suite à cette étape de concertation, un rapport sera remis au ministre. Il servira de base pour la nouvelle loi sur l'école.

Les personnalités en charge de ce rapport :
- Nathalie Mons, professeur de sociologie, spécialiste de l'analyse des politiques publiques

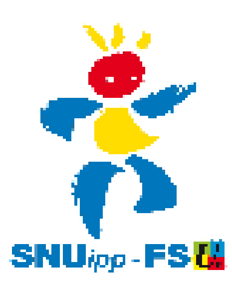
d'éducation ;
- Christian Forestier, inspecteur général de l'éducation nationale ;
- Marie-Françoise Colombani, éditorialiste au magazine *ELLE ;*
- François Bonneau, président du Conseil Régional du Centre.

## Le débat au parlement :

La loi sera présentée et débattue au parlement entre décembre et janvier. Elle devrait être votée en février.

## Les négociations avec les syndicats :

A partir d'octobre, le ministère va ouvrir des négociations avec les syndicats représentatifs sur les modifications concernant la rentrée 2013.




# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Concertation sur l'Ecole : Que la priorité au primaire prenne corps !

La grande concertation sur l'école est aujourd'hui officiellement lancée par le Premier ministre. Doter notre pays d' une nouvelle Loi d'orientation et de programmation doit d'abord permettre de corriger les défauts de l'école actuelle où échec scolaire et origine sociale défavorisée sont trop souvent liés. Le SNUipp-FSU s'engagera avec détermination afin de changer cette donne insoutenable.

De fait, il participera activement à ce grand rendez-vous pour l'école et le pays. La nouvelle Loi devra s'attacher à rassembler parents, enseignants et tous les acteurs de la communauté éducative pour faire réussir tous les élèves en mettant fin aux sorties sans qualification tout en augmentant le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.

Si fixer des objectifs est indispensable, se donner les moyens de les atteindre reste le grand défi.

La priorité à l'école primaire, réaffirmée par le Président de la République, est un engagement fort. Il devra être inscrit dans la Loi et se traduire dans la durée tant pour l'école maternelle, l'éducation prioritaire, le fonctionnement et l'organisation des écoles, la formation des enseignants.

Les écoles attendent très vite des mesures concrètes. Elles supposent un effort budgétaire qui ouvrira la voie à de nouveaux fonctionnements dans les écoles et à une transformation des conditions d'exercice du métier notamment avec « plus de maîtres que de classes », et du temps pour travailler en équipe et avec les parents.

On ne change pas l'école à grand coup de baguette magique. Pour faire avancer l'école, il faut partir de ce qu'elle sait bien faire et prendre appui sur ses enseignants bien formés, reconnus et revalorisés. Ils constituent l'atout majeur de l'école pour faire réussir tous les élèves. Ils ont de l'enthousiasme, de l'inventivité, une extraordinaire capacité d'évolution. Cette loi et surtout la politique éducative qui sera menée doit être l'occasion de leur redonner de la confiance afin qu'ils retrouvent la fierté de bien faire leur métier. La manière de mener la concertation avec eux sera déterminante pour engager les réformes qui relèveront le défi de la refondation de l'école.

Paris, le 5 juillet 2012

# L'école primaire sous investie

## Les comparaisons internationales

En consacrant environ 3,9 % de son produit intérieur brut (PIB) à ses établissements d'enseignement au niveau primaire et secondaire, la France se situe aujourd'hui globalement dans la moyenne des Etats membres de l'OCDE.
Toutefois, ce taux a diminué pendant la période récente, puisqu'il s'élevait à 4,5 % en 1995. En 2006, la France ne figurait plus qu'au 11ème rang de l'OCDE pour le financement de l'enseignement scolaire, tant public que privé, alors qu'elle occupait le 2ème rang en 1995.

## La Cour des comptes

Par rapport à la moyenne de l'OCDE, la France se situe à un niveau de dépenses annuelles par élève inférieure de 5 % pour l'école maternelle et de 15 % pour l'école primaire. Il est en revanche supérieur de 10 % pour le collège, et surtout de 26 % pour le lycée.

## Le centre d'analyse stratégique

Selon le rapport remis en janvier 2011 au premier Ministre Fillon, avec un taux d'encadrement de 5 enseignants pour 100 élèves, d'après les chiffres de 2007, la France occupe le dernier rang des pays classés... loin derrière le Portugal, la Grèce ou l'Espagne mais aussi la Suède, la Belgique ou l'Autriche, pays dans le nombre d'enseignants pour 100 élèves oscille entre 6 et 10.

La France dépense 5 370 euros pour un élève de primaire alors que la moyenne de l'OCDE est de 6 250 euros.




Paris, le 19 juillet 2012

**Sébastien SIHR**
Secrétaire Général

À
**Monsieur Vincent PEILLON**
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Depuis début juillet, le Premier ministre a lancé une vaste concertation pour refonder l'école.

Après des années d'asphyxie, la promesse d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation est porteuse d'espoir pour les enseignants soucieux de voir avancer l'école vers plus de justice, d'égalité et d'efficacité.

Comme vous l'avez souligné en différentes occasions, l'avenir de l'école nécessitera l'engagement et le rassemblement de tous. Or, on ne fera pas bouger l'école sans ceux qui la font vivre. C'est pourquoi, au delà des groupes de travail réunissant à Paris spécialistes et responsables nationaux du monde de l'éducation, nous demandons que les enseignants puissent être pleinement associés aux grands choix éducatifs de notre pays.

Contenus d'enseignement, rythmes, formation, fonctionnement de l'école, revalorisation salariale... un grand nombre de sujets traités pourraient déboucher sur des solutions qui ne seront pas spontanément convergentes. Certaines d'entre elles auront même des conséquences directes sur la vie professionnelle et personnelle des enseignants.

Autant dire qu'il nous paraît incontournable qu'ils aient la possibilité de donner leur avis. En conséquence, Monsieur le Ministre, nous vous demandons d'organiser une journée banalisée de consultation des enseignants des écoles sur les orientations pour l'avenir de l'école.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR

**SNUipp-FSU : 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris.**
Tél : 01 40 79 50 00. Fax : 01 44 08 69 40. WWW.snuipp.fr




# Temps de travail des enseignants des écoles

Le temps de travail des enseignants se compose d'une partie définie par le temps de service (heures d'enseignement et heures de présences institutionnelles) et d'une partie informelle durant laquelle ils préparent la classe, rencontrent les partenaires, les parents, se réunissent aussi entre eux...

## 27 heures de « temps de service », institutionnelles :

1) Evolution depuis 1923 du temps de service dans le premier degré, défini majoritairement en heures d'enseignement

- de 1923 à 1969 : 30 heures hebdomadaires (instructions de 1923)
- de 1969 à 1991 : 27 heures, (arrêté du 7 août 1969)
- de 1991 à 2008: 26 heures + 1 heure de concertation (décret no 91-41 du 14 janvier 1991)
- de 2008 à aujourd'hui : 24 hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves + 3 heures hebdomadaires, soit 108 heures annuelles (décret no 2008-775 du 30 juillet 2008) dans lesquelles se situent les 60 heures annuelles consacrées à l'aide personnalisée. Le reste se constituant des concertations d'équipes et d'un temps de formation animée par les inspecteurs et conseillers pédagogiques des circonsription.

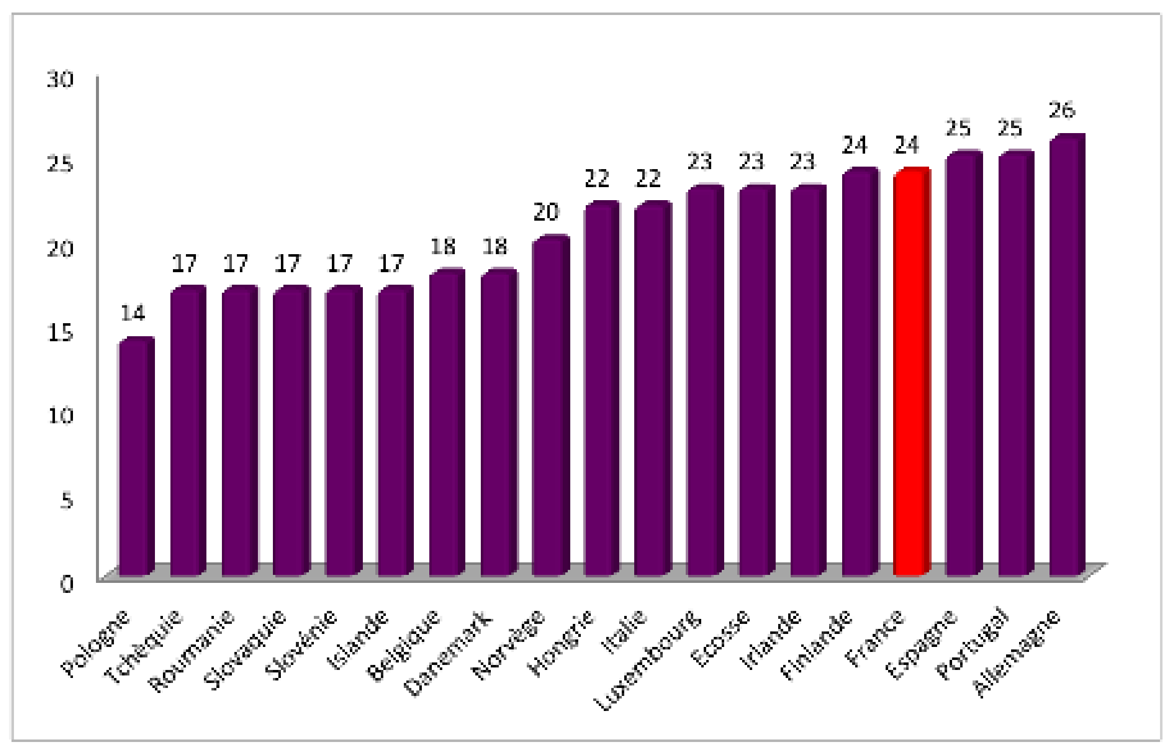
2) Les enseignants français du premier degré travaillent en moyenne plus que leurs collègues européens

a) annuellement :

Le temps de service des enseignants du 1er degré est corrélé au calendrier scolaire des élèves. 36 semaines annuelles x 27 = 972 h annuelles. Si l'on compare cette charge de travail à celle des enseignants des pays de l'OCDE, on constate qu'elle est plutôt plus forte pour les enseignants du premier degré et plus faible pour les enseignants du second degré. En termes d'horaires annuels, les enseignants du primaire assurent en moyenne 800 heures devant leur classe dans les pays de l'OCDE. En France, ce temps d'enseignement est supérieur de près de 120 heures (+ 14 %). (Rapport Pochard 2008)

b) hebdomadairement :

*Le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement correspond aux heures que l'enseignant passe devant le groupe d'élèves. Les heures d'enseignement sont établies en excluant les temps de pause et les temps de contact avec les élèves, hors enseignement*




Heures hebdomadaires d'enseignement dans le primaire en 2010-2011
*(source Euridyce Eurostat « Chiffres clés de l' Education en Europe - 2012 »)*

## Près de 43 heures de temps de travail, effectives:

Le *livre vert* (Rapport Pochard 2008) cite une enquête réalisée en 2000 sur le temps de travail déclaré par les enseignants. Les enseignants de maternelle travailleraient 40h44 et les enseignants de l'école élémentaire 43 heures.
Les professeurs du premier degré effectueraient donc en moyenne 42h18 de travail, dont environ 17h10 hors enseignement face aux élèves : 11H15 pour la préparation de la classe, correction des devoirs et cahiers, environ 2 heures pour la concertation avec les collègues, près d'une heure pour les rencontres et réunions avec les parents d'élèves.... le reste du temps étant consacré à la formation, au soutien scolaire, à la surveillance des récréations.

Et le rapport de conclure : « *si l'on compare cette charge de travail à celle des enseignants des pays de l'OCDE, on constate qu'elle est plutôt plus forte pour les enseignants du premier degré* ».




# Réussite des élèves




# Aide personnalisée
## *Qu'en disent les professeurs des écoles ?*

**Le SNUipp-FSU a mené une enquête en avril et mai 2012 auprès de 18 625 enseignants des écoles. En voici les principaux enseignements.**

- Huit enseignants sur dix ne sont pas ou sont peu satisfaits de l'efficacité de l'aide personnalisée (AP).
- Le profil des élèves concernés par l'aide personnalisée peut être différent : 70,4 % des enseignants prennent en charge des élèves avec des difficultés légères, 56,65 % ceux avec des difficultés lourdes également.
- 44,2% des enseignants jugent que certains élèves bénéficiant de l'aide personnalisée auraient besoin de RASED mais ne sont pas pris en charge.
- En somme, le dispositif entretient une confusion des genres sur la nature de l'aide.

D'un côté, des difficultés « ordinaires » liées à l'acte d'apprendre pour lesquelles l'aide personnalisée peut proposer des remédiations passagères parfois utiles.

De l'autre, des difficultés spécialisées (attitude envers à l'activité scolaire, manque d'attention...) de la compétence (psychologique, rééducative, pédagogique) des seuls RASED, pour qui l'aide personnalisée est jugée sévèrement.

60 % des enseignants gèrent l'aide personnalisée au niveau de leur classe, 10 % seulement au niveau du cycle. L'aide personnalisée n'entraîne pas le travail en équipe au sein de l'école. Alourdissant la journée, le dispositif a même réduit les temps d'échanges et de réflexions collectifs dans beaucoup d'écoles.

- La maîtrise de la langue (62 % français, 57 % lecture, 42 % langage oral) et les mathématiques (81%) constituent les principales activités proposées par les enseignants lors de l'aide personnalisée.

- Le petit groupe permet de mener des actions pédagogiques diversifiées : 61 % des enseignants utilisent l'aide personnalisée pour « revenir en arrière » (pour combler des lacunes), 53 % pour soutenir pendant l'apprentissage, 47 % pour entrainer, automatiser et systématiser les apprentissages. L'anticipation (préparer avant l'apprentissage) est moins pratiquée (29%).

- Parmi les effets positifs pour les élèves, 54,52% des enseignants estiment que l'aide personnalisée permet avant tout de « créer une relation de confiance avec l'enseignant ». 57 % de ceux qui exercent en maternelle remarquent que les élèves ont « la possibilité de mieux s'exprimer en petits groupes » .

- Parmi les effets négatifs, la surcharge de la journée pour des élèves déjà fragiles scolairement est clairement citée par les enseignants : l'allongement de la journée de classe (80 % des enseignants), la fatigue (66%) suivis par les doutes sur l'efficacité durable de l'aide ( 42%).

- Parmi les effets positifs pour les enseignants, 48,72 % sont satisfaits de « travailler avec un petit groupe d'élèves », 40,98 % estiment que cela leur permet de « mieux connaître chaque élève », 39,15% apprécient de pouvoir « travailler autrement ».

- Parmi les effets négatifs, des journées allongées (73 % des enseignants) générant manque de temps pour bien travailler au sein de l'école ( 64%) et fatigue ( 61 %) sont majoritairement citées par les enseignants.

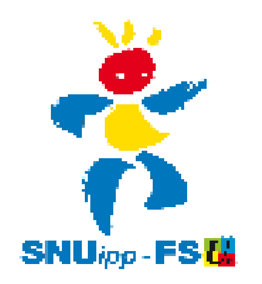
- Si l'aide personnalisée montre très clairement ses limites face au noyau dur de l'échec scolaire, les enseignants ne se résignent pas au fatalisme. Ils dessinent des pistes d'évolutions afin que la lutte contre la difficulté scolaire trouve des rythmes, des formes et des contenus adaptés aux besoins des élèves :

- Concernant les dispositifs particuliers qui s'adressent aux difficultés qui dépassent l'expertise professionnelle des enseignants de la classe, 53% d'entre eux souhaitent en priorité un renforcement de la place et du rôle des RASED. Cette aide spécialisée doit retrouver ses moyens d'agir.

- Concernant les actions pédagogiques qui s'adressent aux difficultés « ordinaires », les enseignants plébiscitent la possibilité de construire des aménagements diversifiés et adaptés à leur école : 37 % souhaitent en priorité des effectifs moins chargés, 34 % « travailler avec plus de maitres que de classes », notamment pour mettre en place de petits groupes d'élèves au cours de la journée de classe ou co-intervenir à deux dans une classe.

- Les enseignants estiment aussi qu'il est urgent que l'institution reconnaisse un certain nombre de missions qu'ils effectuent au service de la réussite des élèves en dehors de leur temps de service réglementaire. C'est ainsi que 43 % d'entre eux pensent qu'en priorité, le temps de l'aide personnalisée pourrait être utilisé pour la concertation professionnelle, le travail en équipe et la rencontre des familles. 30 % souhaitent en priorité que ce temps ainsi dégagé permette de créer des espaces de formation initiale et continue.

*L'ensemble des résultats de cette enquête : http://www.snuipp.fr/Aide-personnalisee-il-faut-que-ca*




# COMMUNIQUE DE PRESSE

## L'aide personnalisée à l'école primaire : il faut que cela change

Huit enseignants sur dix ne sont pas ou sont peu satisfaits de l'efficacité de l'aide personnalisée (AP). Une enquête menée par le SNUipp-FSU auprès de 18 625 enseignants dresse un constat sévère du dispositif, phare de lutte contre le noyau dur de l'échec scolaire et lancé depuis 2009.

Au chapitre des critiques, une confusion des genres qui voit des élèves avec des difficultés scolaires de natures très différentes, pris en charge au sein d'un même dispositif. D'un côté, des difficultés « ordinaires », liées à l'acte d'apprendre pour lesquelles l'aide personnalisée peut proposer des remédiations passagères, parfois utiles. De l'autre, des difficultés lourdes relevant d'une aide spécialisée pour lesquelles, faute de moyens RASED, l'aide personnalisée n'est pas la réponse appropriée.

Autre grief, l'aide personnalisée a considérablement allongé la journée d'école pour des élèves déjà fragiles en ce qui concerne l'attention ou les attitudes scolaires. Les enseignants déplorent la fatigue générée pour leurs élèves comme pour eux, constatant que par manque de temps, le travail en équipe se fait plus rare au sein de l'école, chacun se cantonnant prioritairement à sa classe.

De ce tableau, un élément significatif ressort. Les enseignants apprécient tout de même de pouvoir travailler avec des petits groupes d'élèves. Cela améliore le climat de confiance et permet aux élèves de mieux s'exprimer notamment en maternelle où le langage est primordial. Cela permet aussi de faire évoluer le regard des enseignants sur les élèves et leur manière d'apprendre et de travailler.

Au final, cette enquête, forte de la parole professionnelle des enseignants, appelle de nouvelles mesures concernant la difficulté scolaire. Il en ressort que l'aide personnalisée a vécu, tant ses défauts en matière d'efficacité et de rythme sont criants. Le SNUipp-FSU demande que l'avenir du dispositif fasse l'objet de discussions dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation de l'école, en lien notamment avec la concertation sur les rythmes de l'enfant. Il faut repenser les réponses à la difficulté scolaire. L'aide aux élèves en difficulté doit être assurée sur un temps scolaire, commun à tous les élèves. Sa prise en charge relève de nouveaux fonctionnements avec notamment « plus de maîtres que de classes », mais aussi avec la réhabilitation et un renforcement du rôle et des missions des RASED. La formation et les conditions d'exercice du métier (redéfinition des missions enseignantes dans un temps de service allégé) sont également à revoir. Le SNUipp-FSU s'appuiera sur cette enquête pour obtenir des avancées au cours des discussions à venir.

**Paris, le 5 juin 2012**




# Education prioritaire
## *Quelques chiffres pour la rentrée 2012*

A la rentrée 2012, sont considérés en éducation prioritaire les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels classés en RRS ou en ECLAIR.

**Dispositif ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) :**

- 303 collèges ;
- 2 189 écoles ;
- 11 lycées ;
- 19 lycées professionnels.

Sur les 101 départements, 65 ont des établissements en ECLAIR. La répartition est très disparate, cela peut aller d' un seul collège avec 4 écoles (Orne, Vienne) à 26 collèges avec 195 écoles (Nord).

**RRS (Réseau de Réussite Scolaire) :**

- 812 collèges
- **environ 4500 écoles**




# Education prioritaire
## *Historique*

**1981 : Lancement de la politique des Zones d'Education Prioritaire (ZEP)**
Avec l'idée de « donner plus à ceux qui ont le moins », il s'agissait de *« renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent ».*
Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, devait reposer sur un «projet de zone » cohérent.

**1989 : Relance des ZEP**
Création d'une indemnité spécifique pour les enseignants y travaillant.

**1999 : Création d'une nouvelle structure, les REP (Réseaux d'Education Prioritaire)**
Les REP intègrent dans des bassins scolaires cohérents de petite taille, des écoles et des établissements de secteurs défavorisés au sein des villes, notamment en divisant les trop grandes ZEP. S'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé, les personnels en REP ne touchent pas l'indemnité spécifique.
Jusqu'en 2005, le nombre d'établissements et d'écoles classées en éducation prioritaire ne cesse d'augmenter.
Le travail en partenariat avec la politique de la ville se développe.

**2006 : Redéfinition de la carte de l'Education prioritaire**
Classement des établissements de ZEP et REP en établissements RAR (Réseaux « ambition réussite ») pour les plus défavorisés et RRS (Réseaux « de réussite scolaire») pour les autres.
Les 249 RAR concentrent les moyens humains et financiers, développent beaucoup plus de relations avec la politique de la ville.
Mise en place de la politique « d'égalité de chances » : assouplissement de la carte scolaire, individualisation de la prise en charge de la difficulté, création des internats d'excellence ...

**2010** : **Création des CLAIR** (**Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite)**:
Suite aux états généraux sur la sécurité à l'école, création d'un label CLAIR mis en place dans 105 établissements, essentiellement classés en RAR précédemment. Outre un accent mis sur l'innovation en matière pédagogique, ce programme propose des modalités nouvelles d'organisation et de gestion des ressources humaines : mise en place du préfet des études, recrutement sur profil des personnels. À la rentrée 2011, *« L'extension aux écoles et collèges RAR place le programme ECLAIR au centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances. »*

**2011 : Extension aux écoles : ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite)**
La circulaire n°2011-071 du 02-05-2011 de rentrée 2011 étend le dispositif aux écoles.
Le 24/06/2011, le ministère publie un vademecum sur les ECLAIR :
http://www.education.gouv.fr/cid56555/programme-eclair-publication-d-un-vade-mecum-pour-les-professionnels.html




# L'éducation prioritaire au primaire : *une vraie priorité ?*

**1 élève sur 5**
C'est la proportion d'élèves scolarisés dans les écoles de l'éducation prioritaire, soit 1 million d'écoliers.

**Des écarts qui se creusent ....**
En France, les compétences scolaires sont plus liées qu'en moyenne dans l'OCDE au milieu social.
De plus, « En France, **le lien entre la performance des élèves et leur milieu socio-culturel se renforce** depuis une dizaine d'années, traduisant un accroissement des disparités sociales. Selon les résultats de l'enquête PISA, l'écart de scores moyens entre les élèves socialement défavorisés et les élèves socialement favorisés augmente en France entre 2000 et 2009 et se situe désormais à 96 points sur l'échelle des scores de PISA, significativement au-dessus de la moyenne de l'OCDE qui est stable. »
Extrait portrait social

Les écarts de performance concernent particulièrement les collèges en zones d'éducation prioritaire :
« **L'augmentation du pourcentage d'élèves en difficulté face à l'écrit touche particulièrement les collèges relevant de l'éducation prioritaire**. À l'entrée en sixième, le pourcentage d'élèves en difficulté de lecture dans le secteur de l'éducation prioritaire est passé de 20,9 % en 1997 à 31,3 % en 2007. En fin de collège, dans les collèges de l'éducation prioritaire, la proportion d'élèves dans les niveaux de performances les plus faibles (inférieurs au niveau 2 de CEDRE) est passée de 24,9 % en 2003 à 32,6 % en 2009. »
Extrait portrait social

**Les moyens accordés** au primaire
« En collège, la taille moyenne des classes est de 20,4 élèves en ECLAIR contre 24,7 hors éducation prioritaire ; en école, les élèves sont en moyenne 22,2 par classe en ECLAIR contre 23,8 hors éducation prioritaire. »

Taux d'encadrement au collège (E/D)

| | En RAR | En ECLAIR | En RRS | Hors EP | Ensemble |
|---|---|---|---|---|---|
| En 2010-2011 | 20,1 | 20,3 | 21,5 | 24,3 | 23,6 |
| En 2011-2012 | 20,2 | 20,4 | 21,5 | 24,7 | 23,9 |

Taux d'encadrement à l'école (E/C)

| | En RAR | En ECLAIR | En RRS | Hors EP | Ensemble |
|---|---|---|---|---|---|
| En 2010-2011 | 21,9 | 22,1 | 22,3 | 23,8 | 23,5 |
| En 2011-2012 | 21,9 | 22,2 | 22,3 | 23,8 | 23,7 |

*Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public*
*Source : MEN-MESR-DEPP*




# Plus de maîtres que de classes

## *Un levier pour transformer l'école*

Pour le SNUipp, de longue date, cette organisation constitue un des leviers majeurs d'une transformation de l'école pour une plus grande réussite des élèves.

**Pourquoi ?**
Alors que le défi à relever aujourd'hui est celui de venir à bout du noyau dur de l'échec scolaire, la présence de maîtres surnuméraires dans une école permet de diversifier les modes d'organisation des apprentissages, d'assurer un meilleur suivi des élèves en difficulté, d'engager une réflexion collective plus approfondie, de mieux prendre en charge l'ensemble des enseignements en s'appuyant sur les compétences de chaque maître.

**Comment ?**
Avoir « plus de maîtres que de classes », c'est multiplier les possibilités dans la prise en charge des élèves : être parfois deux dans une classe (*co enseignement), partager la classe en deux pour certaines séances (dédoublement), mais aussi décloisonner*, organiser la classe en *ateliers*.... Cela permet à la fois d'alléger les effectifs à certains moments, d'utiliser au mieux les compétences de chaque enseignant, de croiser les regards et les réflexions…
C'est une voie pour sortir d'un isolement dans l'exercice du métier, grande caractéristique du primaire français, quand la plupart des autres pays voisins ont adopté, parfois depuis longtemps, des fonctionnements plus collectifs pour répondre à la complexité du travail.

**Années 2000, une expérimentation à grande échelle :**

Le principe a été appliqué dans les années 90-2000. Le ministère estimait le nombre de maîtres surnuméraires à 3700 en 2004 (soit 1 % des effectifs d'enseignants), souvent affectés en zone d'éducation prioritaire ou rurale. Les suppressions massives de postes des dernières années ont marqué une régression considérable, voire la disparition des dispositifs dans de nombreuses écoles.

**Une étude du ministère sur les effets de ce dispositif :**

Une étude qualitative nationale avait été conduite par le ministère entre 2001 et 2003. Un panel de 91 écoles a permis de rendre compte et de caractériser les organisations pédagogiques rendues possibles et d'élaborer des critères et indicateurs pour en objectiver les effets (voir dossier de la DEP de septembre 2004 : http://www.cndp.fr/bienlire/04-media/documents/dossier156.pdf ). Si elle a permis de bien cerner la perception positive dans les équipes de l'apport du maître surnuméraire, **il est difficile *« de mesurer l'impact de cet apport sur la réussite des élèves.* »**

L'étude « *montre **l'extrême diversité** des interventions des maîtres surnuméraires : participation à l'enseignement, prise en charge de projets particuliers, organisation d'activités éducatives, et des modalités selon lesquelles se déroulent ces activités : seul, avec le maître de la classe, l'équipe pédagogique ou d'autres intervenants, devant la classe entière ou en petits groupes, sur l'année, pour un trimestre ou ponctuellement…* »

*Les modes d'intervention du maître surnuméraire, au sein d'une même école, sont la plupart du temps très variés. C'est cette diversification qui apparaît féconde aux enseignants :* ***alternance de moments de travail collectif et d'autres plus individualisés, travail en petits groupes ou groupes plus importants, approches pédagogiques*** *d'un type, puis d'un autre. Il n'est pas rare que les démarches du maître surnuméraire soit qualifiées d'****innovantes*** *par l'équipe éducative locale.*

*Par delà leur diversité, les différents modes d'intervention ont souvent les mêmes objectifs : il s'agit presque toujours de diminuer le nombre d'élèves par maîtres, de réduire ou au contraire de mettre à profit l'hétérogénéité des classes, de pratiquer des approches différenciées».*
*« dans environ la moitié des écoles de l'étude, le dispositif de maître surnuméraire a pour premier objectif de traiter de l'hétérogénéité des élèves et de répondre, tout particulièrement dans les écoles classées en ZEP, à la grande difficulté scolaire. »*

*« Les types d'organisation qui prennent en charge des besoins identifiés, notamment ceux des élèves en difficulté scolaire, sont souples, variés, non univoques. La disponibilité du maître surnuméraire et la souplesse de ses interventions sont ainsi considérées comme des atouts pour une prise en charge efficace des élèves…[…] des constats concordants de la part des équipes pédagogiques : préférer une organisation souple…, faire en sorte que l'élève puisse recevoir une aide sans « sortir » de la classe…, et surtout ne pas confier au maître surnuméraire le seul soutien des élèves en difficulté. »*

*« Dans l'autre moitié des écoles de l'étude, les maîtres surnuméraires sont responsables d'activités qui ne relèvent pas strictement des programmes d'enseignement* […] « *ateliers théâtre, écriture de saynètes, journal scolaire, lecture de contes »*...
*« Parfois l'activité du maître surnuméraire consiste essentiellement à développer des partenariats sur les plans culturel et social avec la région, la municipalité, le quartier. Dans certains lieux où le maître surnuméraire est très actif les observations font état d'une plus grande participation des familles à la vie de l'école. »*





# Maternelle :

## *Une classe sur deux compte plus de 25 élèves*

Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2010-2011 (%)
(France métropolitaine – DOM Public)

| | Moins de 15 élèves | 15 19 élèves | 20 à 24 élèves | 25 à 29 élèves | 30 à 34 élèves | 35 élèves et plus | Total | Nombre de classes | Nbre moyen d'élèves/classe |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Public Classes préélémentaires | 0,8 | 4,6 | 39,8 | 47,7 | 5,1 | 2,2 | 100,0 | 35 788 | 25,7 |

*In Repères et références statistiques 2011 – Depp*




# Maternelle

## *Un rapport de l'Inspection générale porteur de perspectives*

**Le rapport " maternelle " de l'Inspection générale dont la publication était attendue depuis octobre 2011 a été rendu public en mai. Critique envers la politique menée ces dernières années, sa lecture ouvre des perspectives d'évolutions.**

*"La France qui a pu faire figure de précurseur dans le domaine de l'éducation et de l'accueil des tout jeunes enfants a été rejointe, voire dépassée"* écrivent les inspecteurs généraux auteurs du rapport. Pour autant, ils soulignent positivement **la singularité d'une école *"ouverte à tou*** *s, qui relève des services publics, ce qui met en confiance, et assure des apprentissages, ce qui rend effectif le droit à l'éducation des enfants si les parents le souhaitent, de manière précoce par rapport à de nombreux pays et, de surcroît, gratuitement."*
Le rapport souligne la **trop grande place** de la préparation du « lire-écrire **»** et de l'essor du travail sur fiches, de l'imposition d'outils d'évaluations transformés en contraintes administratives, **de travaux très formels au détriment des jeux et manipulations** à même d'ancrer les apprentissages, d'équipements appauvris. *« Ne seraient-ce pas les enfants les plus défavorisés , les plus vulnérables, qui ont le plus à pâtir d'exigences prématurées »* questionnent les inspecteurs généraux ?

Les IG proposent d'i**nverser cette logique**. Amener les enfants à observer, imiter, répéter, jouer, tout en les conduisant à chercher des réponses, à imaginer des solutions pour résoudre des problèmes, à relever des défis et mettre des mots sur les activités, sont les conditions pour qu'adviennent les apprentissages. Le rapport propose dans ce sens d'aménager et équiper les classes pour **investir des activités riches** et d**'adapter les rythmes** en les faisant évoluer des tout-petits aux grands, notamment dans un souci de bien être. *"Il convient de prendre davantage en considération le ressenti qu'ont les enfants de l'environnement de l'école maternelle et de la manière dont ils y sont considérés, ainsi que ses incidences sur leur rapport à l'école : « l**e plaisir d'être à l'école, c'est aussi le plaisir d'y réussir** ». Dans ce but, c'est une pédagogie de l'encouragement qui doit être mise en place dès le début de la scolarité ; elle se traduit dans des attitudes au quotidien et dans la conception de l'évaluation."*

Le rapport imagine une distinction entre deux périodes de pré scolarisation. Avant cinq ans, plus axée sur l'éveil éducatif avec l'apport de nouveaux personnels (Éducateurs de jeunes enfants, ATSEM à mission plus éducative ...) et après, progressivement, vers les acquis préparatoires aux fondamentaux, sans anticiper sur le CP.
Sur la question du langage oral, le rapport suggère d'**armer les enseignants** pour identifier les points d'alerte à l'aide d'outils conçus par des spécialistes et des praticiens experts.

Une plus grande implication des parents est souhaitée. Il faut *" favoriser les apprentissages de tous les enfants en personnalisant leur parcours, en veillant à d**évelopper chez chacun la confiance** en ses potentialités et à m**obiliser le soutien de ses parents** ",* en leur donnant des informations sur leur rôle en matière de langage et d'entrée dans la culture écrite, en formalisant un partenariat éducatif.

**Levier important du changement souhaité : la formation**, tant des enseignants que de leurs cadres.
*" Les enseignants ont besoin de formation ; ce serait un paradoxe que de continuer à entretenir à grands frais une école maternelle sans lui accorder les clés de la qualité que tous les référentiels internationaux reconnaissent : une formation adaptée de ses professionnels."* En formation initiale et continue, après observation et analyse du travail de professionnels experts, le rapport propose de diffuser les « gestes professionnels » particuliers à la maternelle.

« *Pour l'école maternelle, plusieurs sujets requièrent que l'éducation nationale travaille avec ses partenaires* » peut-on lire. Ainsi, sur l'**accueil des deux trois ans**, des solutions doivent être trouvées qui concilieraient intérêt de l'enfant, besoins des familles, capacités de l'État et des collectivités locales. Concernant les **ATSEM**, l'élaboration de chartes allant vers un rôle plus éducatif, concevoir des formations communes avec les enseignants, sont des pistes évoquées.




# Maternelle

## *Scolarisation des enfants de moins de 3 ans*

**Scolariser « les tout-petits », un bénéfice avéré**

*" Les avantages pour les élèves sont avérés dans la compréhension orale, dans la familiarité avec l'écrit, dans les concepts d'espace et de temps, dans les compétences numériques "*, rappelle **Agnès Florin**, professeur de Psychologie de l'enfant et de l'éducation à l'Université de Nantes et spécialiste de l'accueil des jeunes enfants.

**L'évaluation internationale PISA 2009** (1) affirme quant à elle : « *Les élèves qui ont suivi un enseignement pré-primaire tendent à être plus performants. Cet avantage est le plus marqué dans les systèmes d'éducation où l'enseignement pré-primaire dure longtemps, où le ratio élèves/enseignant au niveau pré-primaire est faible et où les dépenses publiques par élève à ce niveau sont élevées. ».*

**Un rapport de 2006** (2) montre qu'en France, les écoliers entrés à l'école maternelle à 2 ans redoublent un peu moins souvent : 86 % d'entre eux parviennent en sixième à l'heure ou en avance, contre 82 % des enfants scolarisés à 3 ans. Pour ce rapport, l'avantage associé à une entrée en maternelle à 2 ans perdure sur le cycle 2 (jusqu'au CE2).

**Les travaux de l'IREDU** (3) confortent aussi le constat des bénéfices d'une scolarisation précoce. Les effets bénéfiques d'une scolarisation précoce sont plus marqués pour les catégories sociales les plus défavorisées mais aussi pour les plus favorisées. Développer cette scolarisation en vue de réduire les effets des inégalités sociales doit donc conduire à la rendre possible en priorité dans les zones où les catégories sociales les plus défavorisées sont concentrées. C'est ce que préconisaient les deux dernières lois d'orientation de l'école (1989 et 2005). *« Or cette recommandation est en pratique de moins en moins appliquée »* selon un rapport du sénat. Ce recul n'est pas motivé par des choix éducatifs : la scolarisation des moins de trois ans paye un très lourd tribut à la politique budgétaire.

(1) *« PISA à la loupe" OCDE 2011*

(2) *Rapport " Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolutions " Caille et Rosenwald*

(3) *« Le rôle de l'école maternelle dans les apprentissages et la scolarité des élèves " IREDU CNRS Bruno SUCHAUD 2008*

**Des chiffres : (effectifs et taux) :**

| année | démographie | Elèves public | Variation du nb d'élèves | Taux scol. public | Tx scol public+privé |
|---|---|---|---|---|---|
| 2005/2006 | | 154 141 | soit – 10 559 | 20,3 % | 24,5 % |
| 2006/2007 | | 147 128 | soit – 7 013 | 18,9 % | 23,4 % |
| 2007/2008 | | 133 807 | soit – 13 321 | 17 % | 20,9 % |
| 2008/2009 | 824 280 | 116 949 | soit - 16 858 | 14,2 % | 18,1 % |
| 2009/2010 | 812 006 | 94 240 | soit - 22 707 | 11,6 % | 15,2 % |
| 2010/2011 | 822 081 | 84 852 | soit – 9 388 | 10,32% | 13,58% |
| 2011/2012 | 817 848 | 72 107 | soit – 12 745 | 8,82% | 11,56% |

*Source : DGESCO*

Remarque : le nombre d'élèves de 2 ans scolarisés a diminué de 147 677 entre 2000 et 2011. Retrouver le taux de scolarisation de 2000 nécessiterait l'ouverture de 5 900 classes (sur la base de 25 élèves par classe).




# Formation des enseignants




# Formation des enseignants
# *2011/2012*
# *Enquête auprès des stagiaires*

## Une nouvelle enquête à grande échelle

Comme en 2010/2011, le SNUipp-FSU a donné la parole aux PES. **714 professeurs des écoles stagiaires ont participé à cette enquête, soit 23,8 % des 3000 stagiaires en poste cette année.** En 2011, 18,1 % des 7000 PES alors en poste avaient répondu à l'enquête proposée.

## Une entrée dans le métier souvent sans expérience d'enseignement

**> Un tiers des PES** (33,6 %) **ne sont pas issus d'un master « Education et Formation »** et n'ont donc bénéficié d'aucune formation préparant à l'exercice du métier d'enseignant avant leur prise de fonction. Les autres n'ont bénéficié au maximum que de 4 semaines de stages dans des écoles.

> **Seul un stagiaire sur deux** (51,4%) **a bénéficié d'une période accompagnée**, pourtant réglementaire, en début d'année. 91% d'entre eux la jugent pourtant particulièrement utile.

## Plus de 7 PES sur 10 jugent encore que leur formation n'est pas suffisante

> Alors que le ministère dit avoir apporté des améliorations à la formation des professeurs, ils sont encore plus de 72%, contre 80 % en 2011, à ne pas la juger suffisante. Ils sont même **41, 3% (contre 35,3 % en 2011) à la juger vraiment insuffisante.**

**> Des critiques persistent : le manque de préparation aux différents niveaux des classes primaires** ( 62,2% contre 57,75% en 2011), **la charge de travail** (59,7% contre 58,4% en 2011)

**> Une autre insatisfaction fait une percée :** la confusion vécue par les stagiaires entre temps de formation et temps d'évaluation ( de 24,4 % en 2011 à 34%) notamment au sujet des visites de formateurs. Plus nombreuses cette année, elles visaient à compenser le non respect du tiers-temps réglementaire de formation.

A noter qu'une récente enquête du SNUipp-FSU montrait que cette insatisfaction était également vécue par les formateurs eux-mêmes.

> Au final, près d'un PES sur deux, 49,7%, (contre 51,8 % en 2011) trouve encore que le vécu réel de cette année de formation est plus difficile que l'idée qu'il s'en faisait.

## Des volumes et des contenus de formation insatisfaisants

> **Les visites de formateurs dans les classes sont utiles** : les PES jugent qu'elles aident à acquérir des gestes professionnels et à comprendre sa pratique.

> Mais ces visites ne peuvent se substituer aux périodes de regroupement de formation. Pour les PES, ces temps manquent. D'ailleurs, quand ils existent, leur contenus sont jugés très incomplets. Ils n'arment pas suffisamment pour l'exercice du métier. Les questions didactiques (comment travailler avec des élèves de maternelle en langage, comment mener une séance de lecture, d'orthographe, d'histoire...) et celles liées à la gestion de la classe (acquérir des gestes professionnels, comment gérer hétérogénéité de la classe, comment mettre les élèves au travail...) sont les manques prioritaires des stagiaires.

## Les PES plébiscitent à nouveau des modalités d'entrée dans le métier privilégiant progressivité et alternance

Seuls 2% des PES, contre 5% en 2011, saluent le fait d'avoir une classe en pleine responsabilité dès le début de l'année.

**98% sont favorables à une organisation mettant en place une prise de fonction progressive** alliant des dispositifs de pratique accompagnée, de stage filé ou de stage massé.

**Parmi elle, une formation filée alternant un jour par semaine à l'IUFM et trois jours en classe** est l'organisation la plus plébiscitée (36,8 % contre 23,8% en 2011).

Les résultats complets de l'enquête :
http://www.snuipp.fr/Dossier-de-presse-enquete-PES




# Formation initiale : rentrée 2012

## *Conditions d'affectation des PES*

Pour la troisième année, les professeurs des écoles stagiaires seront de nouveau affectés dans les écoles à la rentrée. Le SNUipp-FSU avait obtenu, il y a trois ans, qu'ils ne soient pas en pleine responsabilité d'une classe dès le début de l'année.

Pour cette rentrée, le nouveau gouvernement s'est adressé aux recteurs pour mettre en place un nouveau dispositif transitoire d'accompagnement des stagiaires, renforcé sur les deux premiers mois. Ce dispositif prévoit un accueil avant la rentrée sur la base du volontariat, un accompagnement renforcé pendant les 2 premiers mois sous la forme d'un binôme stagiaire/tuteur, auquel sera associé un titulaire remplaçant pour libérer le stagiaire ou le tuteur, ainsi que des formations groupées à la rentrée scolaire puis filées sur le reste de l'année.

Le SNUipp-FSU a mené une enquête dans les départements afin de connaître les conditions d'affectation des professeurs des écoles stagiaires pour cette rentrée 2012. 44 départements ont pu y répondre.

**LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS :**

**L'accueil des PES**

Tous les PES seront, ou ont été, accueillis dans les circonscriptions ou les inspections académiques avant la rentrée. Selon la durée de l'accueil (moins de 5 jours pour 66%) les stagiaires ont une simple information par les directeurs académiques ou bénéficient de rencontres et d'échanges avec les maitres formateurs, voire de temps dans leur classe d'affectation.

**L'affectation des PES**

Souvent des postes ont été réservés pour l'affectation des PES, mais les disparités sont importantes selon que les postes réservés sont des postes d'adjoint sur une classe entière ou sur plusieurs classes, ou sur des postes de remplaçants. 13 départements ont affectés les PES sur les postes restés vacants.

**L'accompagnement des PES pendant les deux premiers mois.**

Si tous les stagiaires, hormis en Guyane, bénéficieront d'un accompagnement au cours des deux premiers mois de l'année, les formes sont très variées. Le dispositif de binôme ne sera mis en

place que dans 9 départements (11, 18, 25, 30, 38, 45, 82, 93, 974), parfois renforcé par un stage en IUFM comme en Seine-saint-Denis ou en Isère.

La plupart des départements avaient prévu, avant les recommandations du ministère, un accompagnement, soit sous forme de stage d'observation et de pratique accompagnée dans des classes de maîtres formateurs ou maîtres d'accueil jusqu'aux vacances d'automne (dans 6 départements), soit sous des formes mixtes associant des temps d'observation, des modules de formation et une responsabilité de classe accompagnée par des tuteurs.

**La formation initiale.**

Elle reste limitée. 48% des départements proposent moins de 3 semaines de formation à l'IUFM ou à l'université, 24% entre 3 et 6 semaines. Certains départements comme les Deux-Sèvres ou la Mayenne parviennent à organiser 8 à 10 semaines de stage à l'IUFM. Mais 26% des départements n'ont pas encore élaboré leur plan de formation. La formation des PES se fera également dans les circonscriptions par les conseillers pédagogiques, sous forme d'animation pédagogique, allant de 3 à 16 jours répartis sur l'année.

**Les visites en classe**

De 3 visites de maîtres formateurs en Haute-Garonne à 24 dans le Var : le nombre de visites reçues par les PES est également très variable. Dans certains départements ce sont les visites effectuées par les Conseillers pédagogiques qui sont très nombreuses.
Si ces visites peuvent être un plus dans l'année de PES dépourvue de réelle formation, leur statut reste flou, car elles sont à la fois évaluatives et formatives.

Malgré la volonté d'améliorer les conditions de formation et d'entrée dans le métier, cette année de stagiarisation restera encore bien difficile pour l'ensemble des PES.




# Evolution du nombre de places au concours

| année | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| postes au concours | 11880 | 13037 | 12805 | 11267 | 11187 | 10010 | 7158 | 7165 | 3154 | 5000<br>**+1000** |

Evolution du nombre de postes au concours

14000
12000
10000
8000
6000
4000
2000
0

**Dotation supplémentaire de 1000 postes**




# Les outils du SNUipp-FSU pour les enseignants débutants

Le SNUipp-FSU met à disposition de tous les enseignants débutants des outils pour les accompagner dans leur formation et leur entrée dans le métier.




**Une clé USB** distribuée dans les départements offre un espace  stockage et des liens vers les sites du SNUipp-FSU et de ses partenaires.




**Le site *neo.snuipp.fr*, l'espace du  SNUipp-FSU dédié aux débutants, a été entièrement  repensé. Pour faire peau neuve, le SNUipp a réalisé une refonte de ses rubriques, y a ajouté des articles et des vidéos de chercheurs pour donner la part belle à la recherche et à la richesse de leurs apports  pédagogiques et didactiques, et a mis en place « l'info et la vidéo de  la semaine ». Cela offrira aux internautes la possibilité de se tenir informés des actualités les touchant  particulièrement chaque semaine (évolution des réformes,  temps forts de l'année, événements à ne pas manquer…).**




# Carrière : salaires, revalorisation




# salaires

***Les enseignants des écoles en bas de l'échelle internationale***

## Salaire statutaire mensuel dans les établissements publics de quelques pays, formation minimale, enseignants du primaire (2009)

| pays | salaire en euros | |
|---|---|---|
| | initial | Après 15 ans |
| | | |
| Angleterre | 1931 | 2822 |
| Finlande | 1961 | 2484 |
| France | 1432 | 2001 |
| Allemagne | 2786 | 3420 |
| Italie | 1734 | 2097 |
| Espagne | 2453 | 2830 |

*Source : Regards sur l'education 2011 OCDE :* http://www.oecd-ilibrary.org/education/salaire-des-enseignants_teachsal-table-fr

*Les données initiales sont en dollars convertis sur la base des ppa, conversion en euros sur la base du taux de parité mensuel moyen euro / usd 2009*

*NB : Ne tient pas compte de la revalorisation des débuts de carrière en France ( rentrée 2012 : salaire minimale = 1657E)*




# Enseignants...
# *Même métier, même dignité ?*
# *Eléments chiffrés*

Depuis 1990, les professeurs des écoles sont recrutés au même niveau que celui des professeurs certifiés (niveau licence puis master depuis la dernière réforme de la formation). Cette revalorisation affichait l'ambition d'une unification des corps d'enseignement 1er et 2nd degré et d'une égale reconnaissance du métier d'enseignant. Vingt ans après, où en est-on ?

## Le salaire de base

Commune tous les agents de la fonction publique, le traitement de base des professeurs des écoles est calculé à partir de la valeur du point d'indice. Celui-ci est gelé depuis le 1er juillet 2010.
La grille des professeurs des écoles et des professeurs certifiés est en théorie identique. Celle-ci est divisée en deux classes : une classe normale et une hors classe, chaque classe est subdivisée en échelons. L'avancement dans la grille prend en compte l'ancienneté et la notation. Toutefois, l'intégration à la hors classe est plus rapide chez les professeurs certifiés car le contingent proposé par le ministère est plus important pour cette catégorie de personnel. En 2011, 23% des enseignants du premier degré avaient atteint la hors classe alors que 69,7% des enseignants du 2nd degré partant en retraite sont à la hors classe.

Données salariales pour les professeurs des écoles :

- Début de carrière : indice 432 (1 657 € nets)
- Dernier échelon de la classe normale : indice 658 (2 524 € nets)
- Dernier échelon Hors classe : indice 783 (3 003 € nets)
-

Salaires moyens premier et second degré

- Salaire moyen (professeur des écoles) : indice 518 (1 987 € nets)
- Salaire moyen (professeur certifié) : indice 557 (2 136 € nets)

*La grille complète des salaires des enseignants des écoles sur le site du SNUipp-FSU :*
*http://www.snuipp.fr/Grille-des-salaires-au-01-01-2011*

## Rémunération globale (primes comprises) des enseignants :

La différence de rémunération entre les professeurs des écoles et les professeurs certifiés s'explique par :
- Les primes et la part des heures supplémentaires ;
- La proportion plus importante d'enseignants du second degré qui accèdent à la hors-classe.

## Les primes, indemnités et heures supplémentaires

Dans l'ensemble de la fonction publique d'Etat, elles représentent 25,4 % de la rémunération globale.

- Taux de prime des cadres non enseignants de l'Etat : 47,5 % ;
- Taux de prime des enseignants du premier degré : 5 % ;
- Taux de prime des enseignants du second degré : 10 % à 15%.

*Sources : DGAFP – faits et chiffres 2010-2011 ; PLF 2012*

**Les indemnités**

- L'indemnité ZEP (zone d'éducation prioritaire) bénéficie aux professeurs du 1er et 2nd degré, affectés dans ces zones. Son montant est de 96,30 € par mois.

- L'ISSR (Indemnité de sujétion spéciale de remplacement) bénéficie aux professeurs du 1er et 2nd degré qui effectuent des remplacements (soit 7% des enseignants). Elle se calcule selon un barème kilométrique et s'applique aux jours effectifs de remplacement. Elle représente 15 % des indemnités versées dans le premier degré.

- L'indemnité de direction d'école bénéficie aux professeurs du 1er degré assurant des fonctions de direction. Elle se décompose en une part principale de 1 295,62 € par an et d'une part variable suivant la taille de l'école :
- 200 € par an pour la direction d'une école de 1 à 4 classes ;
- 400 € par an pour la direction d'une école de 5 à 9 classes ;
- 600 € par an pour la direction d'une école de 10 classes et plus.

Cette indemnité est majorée de 20% quand l'école se situe en ZEP.

L'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) est perçue par les seuls enseignants du 2nd degré. Elle représente à elle seule, près de la moitié des indemnités versées aux professeurs du 2nd degré (639,2 M€ sur les 1286 M€ d'indemnités du programme enseignement scolaire public du second degré au budget 2012). Elle se compose d'une part fixe (100€ par mois) versée à tous les professeurs et d'une part modulable versée aux seuls professeurs principaux (266 000 professeurs principaux) (117€).

**Les heures supplémentaires**

Dans le 1er degré, les 320 000 heures supplémentaires se chiffrent à 40,7 M€, soit 0,2 % de la masse salariale.

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les enseignants du 2nd degré représente plus de 6 millions d'heures (HSE et HSA) et se chiffre à 1,127 Md€, soit 3,8 % de la masse salariale.

Une heure supplémentaire annuelle (HSA) est payée 120 €.

Les heures supplémentaires effectives (HSE) ne sont pas rémunérées au même taux dans le premier et le second degré :

- Le taux horaire est de 24,28 € pour un professeur des écoles classe normale (stage de remise à niveau ou accompagnement éducatif…) ;
- Le taux horaire est de 37,36 € pour un professeur certifié classe normale.




# Investir dans son métier?

***Une indemnité d'équiment nécessaire***

Alors que les enseignants des écoles ont été particulièrement pénalisés par la politique salariale du précédent gouvernement et la baisse continue du pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires, le SNUipp-FSU inscrit une question récurrente pour nos collègues, celle des dépenses engagées dans le cadre professionnel.

De fait, l'exercice de notre métier nécessite un investissement individuel croissant, une actualisation permanente des connaissances, la maîtrise et l'utilisation des nouvelles technologies.
Conséquence directe de ces réalités, l'accroissement des dépenses induites par l'acquisition d'outils professionnels à la charge des personnels : matériel informatique, logiciels, ouvrages et matériels didactiques, abonnements à des revues pédagogiques... mais aussi l'achat régulier d'albums de littérature jeunesse, de tel papier ou tels outils destinés au renouvellement des activités en arts plastiques, de petit matériel pour mettre en place des moments conviviaux par exemple. Les budgets communaux, les éventuelles coopératives scolaires ne suffisent pas à couvrir ces dépenses.

Afin que soient prises en compte ces dépenses, le SNUipp demande la création d'une indemnité d'équipement pour tous les enseignants des écoles.

*N.B: Un rapport parlementaire d'octobre 2009 avait d'ailleurs suggéré une telle mesure.*

**Guillaume investit dans son métier**

Affecté à la rentrée sur une classe à double niveau de cycle 3, Guillaume, entamant sa deuxième année d'exercice, doit renouveler une partie de ses ouvrages didactiques :

*Guides du maître "Cap Maths" pour CM1 et CM2, méthode d'anglais et CD-Rom : 140 euros*
*15 séquences de géographie RETZ : 40 euros*

Comme il prépare beaucoup de séquences et de supports pédagogiques à partir d'outils informatiques, il utilise en classe un vidéoprojecteur. L'école où il est nommé ne dispose pas d'un tel appareil. Qu'à cela ne tienne!

| | |
|---|---|
| *un vidéoprojecteur eb-x92 :* | *360 euros* |
| *un scanner Canon LIDE :* | *110,60 euros* |
| *une imprimante Canon MG 5 :* | *150,60 euros* |
| *Consommables (deux ou trois jeux de cartouches pour l'année)* | *100 euros* |
| *Total :* | ***901,20 euros*** |




# Fonctionnement et direction d'école




# Argent de l'école

## *Des inégalités territoriales criantes*

*Crédits, équipements, actions éducatives, toutes les écoles primaires de France bénéficient-elles des mêmes moyens ? De quels niveaux sont aujourd'hui les inégalités entre écoles riches et écoles pauvres ? Comment construire plus d'égalité en la matière ? C'est autour de ces questions que le SNUipp-FSU, en partenariat avec l'ANDEV (Association nationale des directeurs de l'éducation des Villes ) et l'AMRF (Association des maires ruraux de France), menait fin 2011 une enquête avec l'objectif d'établir une nouvelle photographie des moyens et des financements dont disposent les écoles primaires.*

## Les principaux enseignements de l'enquête :

- **Des inégalités entre les écoles de 1 à 10** : En matière de crédits de fonctionnement, les écarts entre les écoles peuvent varier de 1 à 10. Ces disparités concernent aussi bien les crédits par élève pour le matériel scolaire, les fournitures mais aussi le financement des sorties scolaire, des activités pédagogiques, les mises à disposition d'équipements sportifs ou l' équipement informatique par exemple.

- **96,16% des acteurs interrogés estiment que les communes se retrouvent trop souvent en charge d'assumer le coût financier et humain des mesures décidées par l'État :** Il en va aussi bien des exigences contenues dans les programmes d'enseignement (nouvelles technologies, Histoire des Arts, littérature, …) que de l'organisation de l'école ( aide personnalisée, direction d'école...)

- **96,20% pensent qu'il faut définir un cadre recensant l'intégralité des moyens nécessaires au bon fonctionnement des missions de l'école.**

- **97,25% des répondants estiment qu'une remise à plat des responsabilités et de la répartition des charges en matière éducative entre l'État et les communes est indispensable :** Qui fait quoi ? Qui paye quoi? Un grand nombre de nouvelles responsabilités destinées à faciliter la scolarisation des enfants (restauration, garderie), ou liées plus directement avec les politiques générales d'éducation (prise en charge de certaines matières, soutien scolaire, langues étrangères, interventions multiformes dans l'accompagnement éducatif,...) doivent être clairement définies et réparties entre les acteurs.

## Des propositions pour garantir les principes de gratuité et d'égalité de l'école :

-  Etablir une charte nationale d'équipement précisant la dotation minimale en fournitures et matériels indispensables à la mise en œuvre des programmes.
-  Mettre en place un fonds de péréquation abondé par l'Etat afin de venir en aide aux communes déshéritées et d'assurer pour tous les élèves le respect de la charte.
-  Définir les responsabilités et les charges entre communes et Etat en matière d'actions éducatives, sachant qu'aujourd'hui l'Etat finance 60% des dépenses liées à l'école et les collectivités 40%.
-  Garantir au niveau local la juste répartition de l'effort national pour tous les territoires, notamment ceux qui sont les plus en difficulté.
-  Définir et élaborer un kit de base de moyens que chaque commune fournira à chaque classe ou chaque élève, sur lequel l'Etat s'engagera dans le cadre de dotations de droit commun.

Dossier complet : *http://www.snuipp.fr/Argent-de-l-ecole-dossier-de*




# Direction de l'école

## *Situation critique !*

## Des tâches à géométrie variable !

Les tâches et responsabilités sont nombreuses. La multitude des registres utilisés en est la principale caractéristique **: pilotage, médiation, administration, gestion, coordination, animation...** soit une activité professionnelle d'une grande polyvalence, à l'image du métier d'enseignant du premier degré. Ces dernières années, ce travail s'est complexifié et intensifié. (voir page suivante)

## L'aide administrative ... en voie de disparition ?

En cette rentrée, la coupe est pleine : plusieurs centaines de contrats EVS sur mission d'aide administrative à la direction d'école ne sont actuellement pas en passe d'être renouvelés, particulièrement dans les académies de Bordeaux, Montpellier, Nice, Toulouse.

Alors que 14 000 contrats n'étaient plus financés à partir du 1er juillet, seuls 12 000 contrats aidés viennent d'être attribués à l'Éducation nationale. Suivant les consignes ministérielles, les Recteurs et DASEN privilégient les besoins d'accompagnement « handicap » et d'« encadrement » des collèges, au détriment des missions « aide administrative » dont les contrats ne sont pas renouvelés dans certaines écoles.

Cette situation va nuire au fonctionnement de l'école, mais va aussi pénaliser les personnels qui même en étant éligibles à l'emploi ne sont pas réemployés. Il faut créer les emplois pérennes qui permettent de répondre aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap, d'encadrement et de surveillance ainsi que d'aide administrative nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

Pour cette rentrée, il est urgent que :

- toutes les écoles qui le demandent retrouvent leur aide administrative ;
- tous les personnels EVS soient réemployés.

## Quelques exemples de situations tendues dans les départements :

- **Alpes de Haute Provence :** 44 non renouvellements d'EVS n'ayant pas atteint les 24 ou 60 mois.
- **Gironde :** sur 191 EVS-administratifs, la moitié ne seront pas renouvelés.

- **Pyrénées Atlantiques :** une cinquantaine d'EVS ayant droit à renouvellement ne sont pas repris. Seuls 76 contrats sur 146 seraient renouvelés sur des missions administratives.

- **Dordogne :** 58 renouvelés sur 102 renouvelables.

- **Lot et Garonne :** réduction du nombre d'EVS administratifs de 98 à 48

- **Landes :** 2 sur 3 reconduits seulement (40 sur 68)

- **L'Aveyron** verrait son contingent passer de 90 à 85 (handicap) et de 73 à 44 pour les autres types de missions.

## Les tâches et missions du directeur / de la directrice d'école

### Administration et gestion

- [illegible] communication
- [illegible] l'inspection [illegible], signer les [illegible]
- procéder aux admissions, délivrer des certificats de scolarité, de radiation
- organisation des visites médicales, communiquer avec le médecin scolaire, les infirmières scolaires
- faire respecter les règlements (accueil, fréquentation, transports, accidents, sécurité, finances, droit à l'image, sorties, [illegible]...)
- gérer l'usage des locaux avec la commune, faire [illegible] les conventions
- faire respecter les règles de vie de l'école (horaires, utilisation des espaces communs, mutualisation du matériel, ...)
- [illegible] (manuels, matériel pédagogique, [illegible], papier...)
- [illegible]
- [illegible]
- organiser les surveillances
- délivrer des autorisations de sortie
- assurer les premiers secours
- vérifier les [illegible] des élèves
- tenue de l'ensemble des [illegible] réglementaires
- signaler les situations de maltraitance
- signaler les congés, assurer le passage d'une commission de sécurité
- [illegible] incendie, de confinement
- mettre en oeuvre les PPMS, initier la rédaction du document unique hygiène et sécurité
- rédiger des courriers divers (invitations, informations, communiqués de presse, sollicitations, signalements, demandes...) à destination de partenaires divers (institutionnels, municipaux, parents, élus...)
- classer, archiver
- suivi de l'inventaire
- procédures et conventions concernant les intervenants extérieurs
- organiser le travail des différents personnels intervenant dans l'école (ATSEM, assistants d'éducation, assistants pédagogiques, personnels en contrat aidés...)
- mettre en oeuvre les procédures concernant les absences, les congés, le remplacement des différents personnels
- assurer la diffusion des informations administratives et pédagogiques
- répondre à des enquêtes diverses (carte scolaire, [illegible] des langues et cultures d'origine, fréquentation, statistiques...)
- communiquer régulièrement avec des partenaires divers (inspections, collège, municipalité, associations, services (PMI, AS...), ...
- [illegible]
- rédiger des comptes rendus
- [illegible] d'équipes éducatives, d'équipes de suivi de scolarisation...
- mettre en place l'ensemble des affichages réglementaires
- distribution des courriers, planning d'utilisation des salles, [illegible]
- participer à la coordination des activités dans l'école dans et hors temps scolaire (cantine, accueil périscolaire...)

### Administration et médiation

- [illegible], organiser [illegible] la communication (entre les personnels, avec l'institution, avec les familles, avec les partenaires...)
- organiser le dialogue avec les familles dans le cadre de situations particulières (absentéisme, difficultés scolaires, violences...)
- organiser, présider, rendre compte des réunions de conseil d'école, de maîtres, de cycle, d'équipes éducatives, de [illegible]...
- assurer le suivi des décisions des différentes instances
- être à l'écoute, disponible pour les personnels, les familles, les élèves
- organiser les relations école maternelle / école élémentaire
- organiser les relations école élémentaire / collège
- présider la réunion de rentrée, accueil des familles
- organiser l'élaboration et la mise en oeuvre du projet d'école, le mettre en cohérence avec les projets éducatifs locaux, les projets impliquant des associations
- gérer les conflits, les situations conflictuelles
- organiser les relations avec les médias
- accueillir les personnes extérieures
- organiser les sorties scolaires (transport, financement, projet, accompagnateurs...)
- coordonner l'organisation de fêtes scolaires, kermesses, représentations, expositions...

### Organisation pédagogique

- Organiser l'enseignement des langues vivantes, des langues et cultures d'origine, des langues régionales
- organiser l'accueil des personnels remplaçants, des [illegible], des [illegible]
- assurer la cohérence pédagogique des actions mises en oeuvre à l'école
- organisation des concertations avec les membres du RASED pour choisir les modalités de l'aide spécialisée
- assurer le lien et la communication avec les établissements [illegible] des élèves partiellement scolarisés à l'école
- répartir les moyens d'enseignement
- répartir les élèves dans les classes après consultation des enseignants
- affecter les enseignants dans les classes après concertation
- organiser le recueil et l'exploitation des données d'évaluations
- assurer une aide, des conseils, un soutien aux collègues
- organiser la continuité de l'enseignement

### Pilotage institutionnel

- participation éventuelle à la formation des futurs directeurs, aux réunions de directeurs
- Connaître :
- - le système éducatif
- - les programmes (tous cycles),
- - les structures d'aide aux élèves en difficulté (RASED...)
- - le fonctionnement des établissements spécialisés
- - les procédures de saisine et d'affectation, de [illegible] de suivi
- - le contexte social et scolaire des familles de l'école
- - la politique de la ville, le projet éducatif local, le dispositif de réussite éducative
- organiser :
- - les évaluations nationales, la communication des résultats aux parents et leur exploitation à l'école
- - le service minimum d'accueil dans l'école
- - l'accompagnement éducatif, les activités périscolaires (CLAE...)
- - les stages de remise à niveau
- - l'aide personnalisée
- - le lien avec le collège, l'harmonisation du passage du CM2 en 6ème,
- élaborer, coordonner et assurer le suivi des projets d'aides (PPS) et les PPRE
- assurer la [illegible], la représentation de l'école [illegible] RAR
- assurer le suivi, la régulation du projet d'école, sa cohérence avec les autres projets (Ville, Éducation Prioritaire...)
- assurer gratuité, neutralité et laïcité
- organiser les élections au conseil d'école
- procéder à l'information des familles (grippe A, rythmes scolaires...)
- organiser l'accueil des professeurs des écoles stagiaires
- représentation de l'institution auprès de la commune et des autres collectivités territoriales - interlocuteur des autorités locales




# Direction d'école : du temps ?

## *Pas tant que ça !*

**Environ 75% des directions d'écoles n'ont au mieux qu'une journée de décharge hebdomadaire ou… rien du tout !**

- Un quart des 47 944 écoles publiques bénéficie d'une décharge totale (écoles élémentaires de 14 classes ou plus et écoles maternelles de 13 classes ou plus) ou d'une demi-décharge (écoles élémentaires de 10 à 13 classes et maternelles de 9 à 12 classes).

- Un tiers des écoles (élémentaires de 4 à 9 classes et maternelles de 4 à 8 classes) bénéficie d'un quart de décharge.

- Près de 40 % des écoles ne peuvent prétendre qu'à 2 jours par an, sous réserve des moyens de remplacement disponibles.

| | **Décharge totale** | **½ décharge** (2 jours hebdo) | **¼ de décharge** (36 jours/an) | **Pas de décharge** |
|---|---|---|---|---|
| **Ecoles maternelles** | + de 12 classes | de 9 à 12 classes | de 4 à 8 classes | moins de 4 classes |
| **Ecoles élémentaires** | + de 13 classes | de 10 à 13 classes | de 4 à 9 classes | moins de 4 classes |




# EVS/AED




# EVS, AED

## *Toujours de la précarité dans les écoles*

Dans l'Education nationale, deux catégories de personnels sont embauchés sous contrats précaires par le Ministère : les Assistants d'Éducation (AED) et les Emplois de Vie Scolaire (EVS).

**Assistants d'Éducation (AED)**

Ce sont des contrats de droit public, limités à 6 ans, utilisés quasi exclusivement dans les écoles pour des missions d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AVS). Depuis la rentrée 2011 et suite à la conférence nationale sur le handicap de juin 2011, une partie de ces AED à mission d'AVS est embauchée sur la dénomination nouvelle d' « assistants de scolarisation » (2000 à la rentrée 2011 et 2300 à la rentrée 2012).

**Emplois de Vie Scolaire (EVS) en emploi aidé**

Depuis la rentrée 2007, des emplois de vie scolaire (EVS) ont été recrutés sur de contrats de droit privé en emplois aidés pour l'assistance administrative aux fonctions de direction d'école. Au fil des années, nombre de ces aides administratives n'ont pas été renouvelées ou ont été affectées à une autre mission, l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AVS). Ces emplois aidés de type CUI-CAE (environ 37 000 en 2011/2012) sont limités à 24 mois maximum, excepté pour les plus de 50 ans ou les bénéficiaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé.

**La cour des comptes critique sur ces dispositifs**

Dans un rapport d'octobre 2011, la Cour des comptes pointait les deux objectifs « difficilement conciliables » de ces dispositifs : pour l'« insertion professionnelle et sociale » il faudrait privilégier « le suivi et l'accompagnement renforcé » tout en donnant aux contrats une durée suffisante pour réaliser des « actions d'accompagnement et de formation » tandis que pour la « lutte contre le chômage de masse » il s'agit de privilégier « le nombre de contrats, souvent de courte durée ».

Le SNUipp-FSU partage également le constat de la Cour des comptes sur le non respect des obligations de formations professionnelle : *« les réalisations en matière de formation ou d'accompagnement ne sont pas toujours à la hauteur des engagements pris par les rectorats, en raison d'un déficit de moyens humains et financiers pour conduire les actions prévues dans ces conventions »*. Le SNUipp-FSU a développé et soutenu toutes les démarches de saisine des conseils de prudhommes pour défaut de formation de la part de l'Etat employeur. De nombreuses victoires ont pu être enregistrées (Dijon, Guéret, Bourges, Angoulême, Reims, Le Mans, Thouars, Amiens, Rouen, Angers, Nevers…) débouchant généralement sur le versement d'indemnités de plus de 10 000 euros par EVS requérant. Ces premiers jugements sont également confirmés en cour d'Appel.

**Situation à la rentrée**

Le précédent gouvernement avait utilisé 2/3 des crédits de financement des emplois aidés sur les 6 premiers mois de l'année. Le nouveau gouvernement a débloqué des financements mais seuls 12 000 emplois d'EVS ont pu être refinancés au début de l'été sur les 14 000 postes manquants.

De plus, si le nombre d'EVS sur des missions d'AVS sera globalement conservé à la rentrée, le nombre d'EVS sur des missions d'aide administrative à la direction d'école sera en forte diminution.

*Cette rotation incessante des EVS représente un gâchis humain pour ces personnels en grande précarité et pour les écoles. D'une façon générale, le SNUipp-FSU dénonce le recours à la précarité alors que l'école devrait bénéficier de personnels formés, avec un vrai métier, un vrai statut et de véritables perspectives d'avenir. Il y a urgence à ouvrir des discussions sur la pérennisation des nouveaux métiers pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, l'aide administrative, mais aussi d'autres missions telles celles exercées par les aides-éducateurs en leur temps (aide dans la classe, la BCD, projet informatique etc...)*




# Dispositifs

## *Contrats aidés et assistants d'éducation*

## *dans les écoles*

| | Emplois de Vie Scolaire | Assistants d'éducation |
|---|---|---|
| | **Contrat Unique d'Insertion** | |
| **Nombre de contrats** | **Environ 37 000 contrats pour l'année 2011/12** | **Environ 13 166 contrats (année 2011/12)**<br>dont<br>AVS-i : 9000<br>AVS-co : 2166<br>Assistants de scolarisation : 2000 |
| **Bénéficiaires** | Le CAE-CUI s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. | Titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme de niveau IV au minimum |
| **Statut** | Contrats aidés (de droit privé) issus, à l'origine, de la loi Borloo du 26 juillet 2005 (loi de cohésion sociale) | Contrats de droit public en CDD |
| **Recrutement** | Subordonné à la signature tripartite d'une convention entre l'employeur, le bénéficiaire et le Conseil Général ou Pôle Emploi. | Faire acte de candidature auprès du rectorat.<br>Commission chargée de l'embauche en fonction des priorités académiques ou départementales. |
| **Durée** | Dans le cadre d'un CDD, le contrat est conclu pour une durée minimale de 6 mois et renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois.<br>Possibilité de prolongation jusqu'à 60 mois pour les + de 50 ans et travailleurs handicapés. | Contrat initial de 1an minimum à 3 ans maximum.<br>Renouvelable jusqu'à 6 années maximum. |
| **Salaires** | 669 euros nets pour 20 heures hebdomadaires | Rémunération au prorata du temps travaillé, calculée par référence à l'indice brut 267 de la fonction publique |
| **Temps de travail** | Durée hebdomadaire minimale de 20 heures et généralement bloquée à 20 heures | Durée annuelle de 1600 heures à répartir sur une période de 39 à 45 semaines |

| | | |
|---|---|---|
| **Formation** | La convention individuelle fixe les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel de la personne sans emploi recrutée dans le cadre d'un CUI-CAE et prévoit des actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation de son projet professionnel.<br>L'État peut contribuer au financement des actions de formation professionnelle et de VAE prévues dans la convention.<br>Les actions de formation peuvent être menées pendant le temps de travail ou en dehors de celui-ci. | - Formation d'adaptation à l'emploi incluse dans le temps de service<br><br>- Crédit d'heures permettant de disposer du temps nécessaire à une formation universitaire ou professionnelle (sur projet personnel) dans la limite de 200 heures annuelles pour un contrat à temps plein |
| | Pour les AVS (accompagnement des élèves en situation de handicap), module de formation annuelle de 60 heures assurées par l'Education Nationale. | |
| **Missions** | - Tâches administratives (y compris auprès des directeurs-trices d'école).<br>- Tâches documentaires.<br>- Diffusion des nouvelles technologies de l'information.<br>- Encadrement des sorties.<br>- Encadrement des animations sportives ou culturelles.<br>- Accueil, surveillance des élèves.<br>- Accueil des élèves handicapés en intégration. | - Encadrement et surveillance des élèves pendant et en dehors du temps scolaire.<br>- Animation de la BCD.<br>- Accès aux nouvelles technologies<br>- Aide à l'étude.<br>- Aide à l'animation et à l'encadrement des activités culturelles, artistiques et sportives.<br>- Aide aux dispositifs collectifs d'intégration des élèves handicapés.<br>- … |
| | ***Dans les écoles, les missions des EVS sont essentiellement consacrées à l'accompagnement des élèves porteurs de handicap et, de plus en plus marginalement faute de recrutement nécessaire, à l'aide administrative à la direction d'école*** | ***Dans les écoles, les assistants d'éducation sont recrutés presque exclusivement sur des missions d'AVS (auxiliaires de vie scolaire)*** |




# 2010/2011
# Le retour d'enseignants contractuels dans les écoles

Si plusieurs départements recourent à des enseignants contractuels dans les écoles depuis de nombreuses années (Mayotte et la Guyane, mais aussi départements bretons, alsaciens et Pyrénées Atlantiques pour les langues régionales…), plus d'une dizaine de départements (*02, 07, 23, 38, 60, 69, 75, 78, 91, 93, 95, 974)* ont recruté des enseignants contractuels l'an passé. Jusque là, les vacances de poste en cours d'année étaient pourvues grâce à la liste complémentaire du concours : les jeunes enseignants effectuaient une année sur le terrain puis intégraient la formation l'année suivante.

En 2011/2012, les contractuels, issus très majoritairement de la liste des admissibles au concours, ont généralement effectué des remplacements d'octobre à juillet, dans le cadre de CDD reconduits en excluant les vacances scolaires, au titre de « stages en responsabilité » , chargés de responsabilité d'enseignement « d'une durée hebdomadaire maximale de 26 heures »...

Un rétablissement du recours à la liste complémentaire en cours d'année scolaire éviterait l'embauche de contractuels dont le statut précaire n'est pas acceptable. Cela aurait aussi une incidence positive pour les enseignants titulaires : en offrant une souplesse aux Directeurs des Services de l'Education Nationale, ils obtiendraient plus facilement un temps partiel, un changement de département, une mise en disponibilité... Ces droits ont été souvent remis en cause ces dernières années avec les restrictions budgétaires.

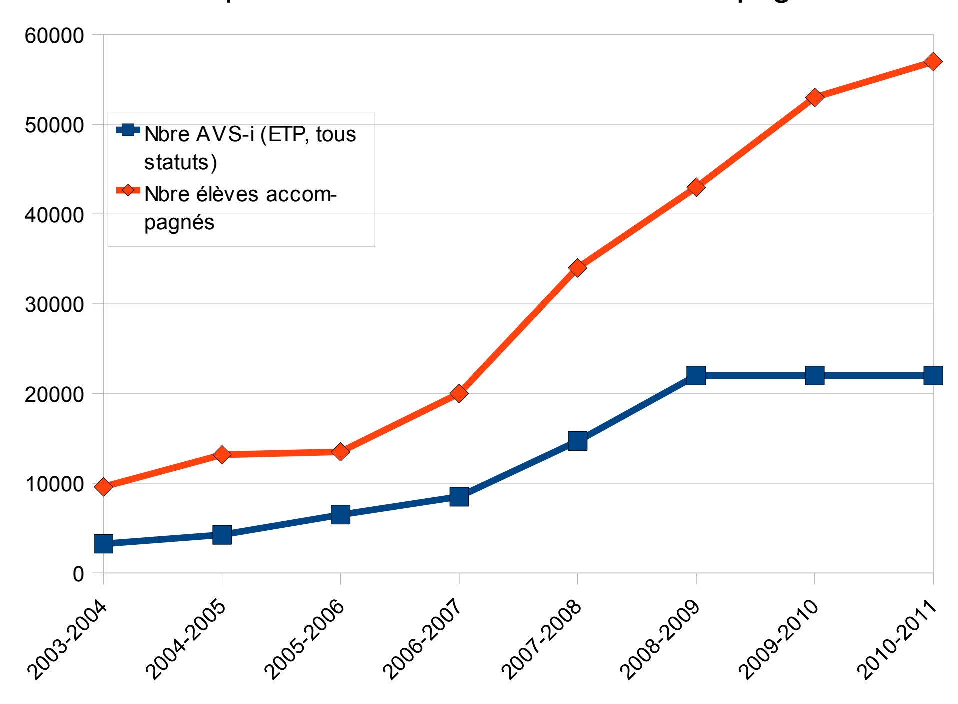



# ASH/Accueil des élèves en situation de handicap




# AVS : Le bout du tunnel ?

Entre 2009 et 2011, le nombre de personnels affectés à des missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap n'a pas véritablement augmenté. Pour faire face à la demande croissante, les AVS-i interviennent le plus souvent à temps partiel (6h / semaine, 12h / semaine...).




Source : rapport du groupe de travail « AVS » du CNCPH – Avril 2011

En cette rentrée, une augmentation du contingent d'AVSi de 1500 emplois (sous contrat d'assistants d'éducation) est prévue.
Le ministère nous a confirmé en audience la poursuite de la mise en oeuvre du remplacement des contrats aidés par des assistants d'éducation annoncé lors de la Conférence Nationale du Handicap de juin 2010 : aux 2000 affectés à la rentrée de septembre 2011, viendront s'ajouter 2300 (2100 pour le public) à la rentrée 2012.

Lors de cette même audience, les représentants des ministres ont confirmé la volonté politique de reprendre le chantier de la pérennisation et de la professionnalisation des AVSi « à l'automne », en travaillant à un référentiel métier permettant d'aboutir à la professionnalisation.
Ce chantier fera l'objet d'une concertation avec tous les partenaires.
Par ailleurs, cette rentrée verra la mise en oeuvre d'une nouvelle modalité d'accompagnement : l'aide *mutualisée* qui doit permettre d'apporter une aide ponctuelle et souple à plusieurs élèves en situation de handicap se trouvant dans un secteur proche.

Pour le SNUipp-FSU, la précarité de ces fonctions est préjudiciable aux élèves comme aux personnels, elle représente un gâchis humain et financier. Il se prononce pour un véritable métier qui doit relever de la fonction publique.




# Scalarisation des élèves en situation de handicap

## *une réponse de qualité pour chacun ?*

### Les chiffres

La scolarisation des élèves en situation de handicap est en hausse constante, depuis les années 2000.

Cette évolution s'expliquer par :

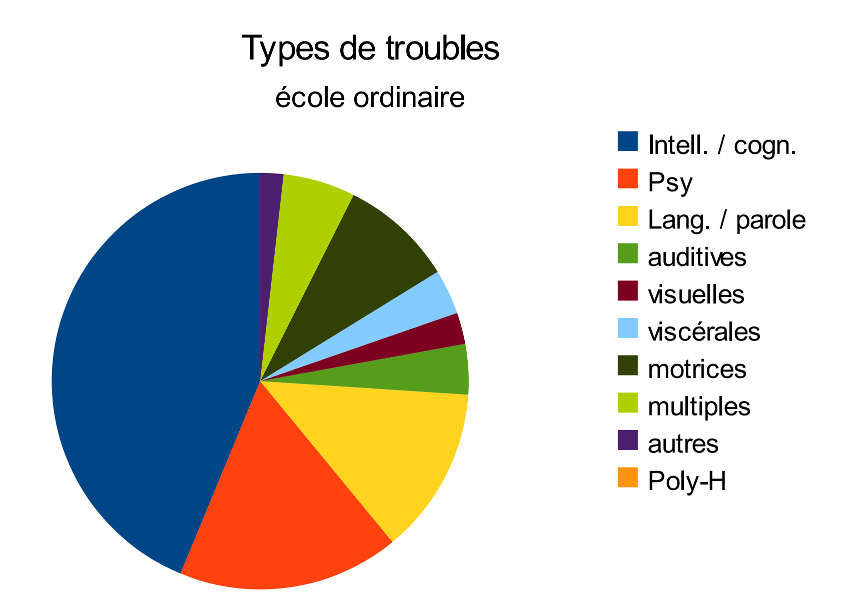
- les progrès dans la prise en compte du handicap à l'école, depuis les circulaires « handiscol » (1999) jusqu'à nos jours, en passant par la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005, et l'engagement important des enseignants du premier degré.
- l'élargissement de la notion de handicap depuis la loi du 11 février 2005 (handicap psychique, maladie invalidante, troubles spécifiques des apprentissages - « dys ».
- le développement de certains dispositifs, comme les ULIS (ex-UPI) en collège notamment, mais aussi maintenant en lycée et lycée professionnel.

Evolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap à l'école

100 000
90 000
80 000
70 000
60 000
50 000
40 000
30 000
20 000
10 000
0

1999-2000 2002-2003 2004-2005 2005-2006 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010 2010-2011 2011-2012

scol. Indv. 1er degré
scol. Indv. 2d degré
scol. Coll. 1er degré
scol. Coll. 2dr degré




## Une meilleure approche qualitative

Par nature, les situations de handicaps sont très variées et impactent différemment la scolarité du jeune.

D'après les dernières études publiées, les élèves porteurs de déficiences d'ordre physique (viscérales, sensorielles, motrices) ainsi que ceux présentant des troubles du langage et de la parole ou des troubles « autres », fréquentent majoritairement une classe ordinaire et ont une scolarité semblable ou proche de celle des autres élèves.
Ils représentent 34 000 élèves dans le premier degré, 33 000 dans le second degré.

Par contre, les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs, de troubles psychiques ainsi que ceux présentant des troubles associés sont davantage scolarisés dans le premier degré que dans le second degré (92 000 dans le premier degré, 47 000 dans le second degré), fréquentent souvent un dispositif spécialisé ou adapté (CLIS, ULIS, SEGPA). L'impact sur la scolarité est plus important.

## L'école pour tous

L'école primaire est donc davantage exposée aux situations de handicap importantes ou complexes que les autres niveaux de l'enseignement. La tradition d'accueil à l'école primaire, notamment en maternelle – a souvent été mise à l'épreuve. Or, la nature même de ces atteintes (intellectuelles, psychiques...) demande des adaptations dans toutes les sphères de la scolarité : matérielles (livres et manuels adaptés, mobilier, appareillages), pédagogiques (progressions personnalisées, travail en petit groupe ou individuellement...) et humaines (présence d'un auxiliaire, intervention d'un enseignant spécialisé, formation des personnels...).

*La formation des enseignant est encore le « maillon faible » de ce dispositif*

Les ressources à mobiliser autour de l'élève sont diverses : équipe médico-psychologique d'un service spécialisé (type SSESAD ou CMPP), psychologue scolaire, appui d'une association intervenant dans le domaine concerné, RASED... sans oublier la famille de l'élève. Cela nécessite un travail de mise en relation et de concertation considérable. Ce travail doit être mieux reconnu.

*La coopération insuffisante entre les différents acteurs a été dénoncée par le CNCPH**
(*) Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.




# Actualités du SNUipp-FSU




Le SNUipp-FSU organise une Université d'automne en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et la MGEN. Chaque année, elle réunit 450 enseignants à qui le SNUipp offre un lieu de rencontres, de débats et de confrontations.
La nécessaire réflexion sur la transformation du système éducatif, de l'école, du métier d'enseignant aura une fois encore toute sa place pendant trois jours, l**es 26, 27 et 28 Octobre 2012 à Port Leucate dans l'Aude**.

Des enseignants des écoles, des pédagogues, des sociologues, des formateurs, des spécialistes de l'école et du système éducatif pourront débattre, confronter leurs points de vue et faire progresser la réflexion sur des questions essentielles comme celles de la réussite de tous, de l'égalité des chances, de la littérature de jeunesse, de l'école maternelle...

Le vendredi, l'université d'automne s'ouvrira avec une plénière avec ***Marie-Rose MORO,*** pédopsychiatre, chef de file de l'ethnopsychanalyse et de la psychiatrie transculturelle en France. Elle interviendra sur ***« les enfants de l'immigration, une chance pour l'école. »***

***« Lire est une fête ! »***
Le samedi, c'est une soirée intense que nous offriront les Editions Rue du Monde, à l''occasion de leurs 15 ans. ***Alain SERRES*** et ses invités nous emmèneront lors d'un voyage festif dans les coulisses des livres et de la créativité pour mieux penser leur fonction originale à l'école.
Avec ***Judith Gueyfier*** (illustratrice), ***Pef*** ( auteur, illustrateur), ***Max Butlen*** (chercheur). ***Laurent Corvaisier et Zaü***, deux grands noms de l'illustration réaliseront une fresque en direct durant la soirée. La soirée sera ponctuée de « Moments d'Afrique » par le conteur et musicien ***Souleymane Mbodj***.

Parmi les invités de renom, nous accueillerons notamment : ***Viviane Bouysse, Michel Fayol, Pierre Léna, Sylvie Cebe, Patrick Rayou, Laurent Gervereau.***

Les quelques 30 conférences-débats traiteront, entre autres :

- **de la maternelle**
  *Avec Viviane BOUYSSE, Roger LECUYER, Marcel JALLET*

- **de mathématiques, de sciences et de nouvelles technologies**
  *Avec Michel FAYOL, Pierre LENA, Emmanuel SANDER, Monica MACEDO-ROUET*

- **de l'enseignement du français, de littérature de jeunesse**
  *Avec Sylvie CEBE, des auteurs et illustrateurs de jeunesse*

- **de devoirs, de complémentarité éducative**

*Avec Patrick RAYOU, la Ligue de l'enseignement*

- **de difficulté scolaire**

*Avec Alexandre PLOYE, Jean-Yves BARREYRE*

- **d'Education aux images, *de langue vivante, d'Education au développement durable***

*Avec Laurent GERVEREAU, Andréa YOUNG, Michel HAGNERELLE*

- **d'inégalités filles-garçons**

*Avec Cendrine MARRO*

- **de scolarisation des enfants en situation de handicap**

*Avec Frédéric GRIMAUD*

- **de réussite éducative**

*Avec Anne ARMAND, Francis VERGNE*

- **de justice**

*Avec Edouard DURAND, juge pour enfant*




# Droit à l'Éducation en France et dans le monde

En France, le SNUipp-FSU demeure préoccupé par certaines atteintes au droit à l'éducation.

C'est le cas notamment pour les **enfants de parents en situation irrégulière :** le placement des adultes en centres de rétention administrative ainsi que l'expulsion de familles dont les enfants sont pourtant scolarisés en France, engendrent des situations particulièrement douloureuses. La France contrevient ainsi à plusieurs dispositions de la Convention internationale relative aux droits des enfants, (CIDE) comme le lui a signalé le comité des droits de l'enfant de l'ONU.
Le défenseur des Droits, dans son rapport 2011, signale d'ailleurs que le deuxième motif (13 % ) de saisine concerne les difficultés rencontrées par les mineurs étrangers, isolés ou non. Pour ces réclamations, comme pour d'autres concernant la mission Enfance du défenseur des droits, la notion « d'intérêt supérieur de l'enfant », à l'instar de textes internationaux qui le mettent en avant, permettrait de définir précisément les critères à prendre en considération pour résoudre les situations.
Aux côtés du Réseau éducation sans frontières (RESF), le SNUipp-FSU poursuit son engagement pour que cesse cette injustice faite à nos élèves parmi les plus fragiles.

Il en va de même concernant la situation faite aux **enfants roms**, dont les conditions de scolarisation sont particulièrement difficiles. Le démantèlement récent de plusieurs camps, sans que soit proposée de solution de logement, risque de compromettre la rentrée et la scolarisation de nombreux enfants. Le SNUipp-FSU agit pour que ce droit soit respecté en s'impliquant dans le Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation : une rencontre avec le ministère de l'Éducation nationale aura lieu le 6 septembre, pour demander, entre autre, la désignation d'un référent au sein du ministère, interlocuteur privilégié indispensable pour répondre aux difficultés rencontrées sur le terrain.

## Solidarité internationale

Comme à chaque rentrée, le SNUipp-FSU s'associe à la **campagne de solidarité « un cahier, un crayon » organisée par Solidarité Laïque**, ONG de développement de l'éducation. Cette initiative consiste en une collecte de matériel scolaire neuf afin d'équiper les classes d'un pays en développement. Il s'agit cette année du Sénégal. Même modeste au regard des immenses besoins, notre participation témoigne de l'engagement des enseignants des écoles pour le droit à l'éducation partout dans le monde.

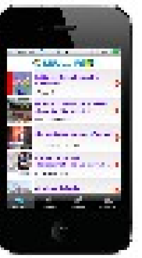



# Une application SNUipp pour smartphone à la rentrée




Compte tenu de la progression exponentielle de l'usage des terminaux mobiles (smartphones, tablettes...), le SNUipp a développé une application pour iPhone et smartphones sous Androïd.

Disponible gratuitement, elle permet d'avoir accès aux informations du site du SNUipp, et offre de nombreux services pratiques.



***L'actualité : accès aux principales rubriques du site :***

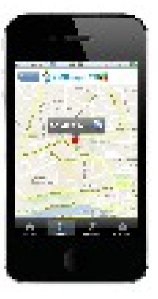
Le fait du jour, l'enfant, l'école, le métier, la carrière, le syndicat ;

Ces informations sont actualisées chaque jour.



***Pratique : Changement d'échelon, changement de département, rémunération...***

Des modules de calcul spécifiques donnent une réponse personnalisée.



***Le SNUipp : Connaître le syndicat, trouver et contacter la section départementale de son département.***

La carte d'identité du SNUipp, localiser le siège de la section départementale...

***Et plus encore...***

Partage des articles, géolocalisation, gestionnaire d'alerte permettant de recevoir des informations exclusives...

L'application Smartphone du SNUipp, c'est (presque) tout le SNUipp dans votre mobile !